

Mélanie SAVOURNIN

Université Jean Moulin Lyon 3

Année Universitaire 2007- 2008.

***L'INFLUENCE POLITIQUE DES MEMBRES DE LA
SOCIETE D'EMULATION DE BOURG SUR LA
REVOLUTION.
(1783- 1793)***

**Mémoire de Master II recherche Histoire du droit et des institutions sous la direction
de Madame Agnès BOUCAUD- MAITRE**

***L'INFLUENCE POLITIQUE DES MEMBRES DE LA
SOCIETE D'EMULATION DE BOURG SUR LA
REVOLUTION.
(1783- 1793)***

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier Madame Agnès BOUCAUD- MAITRE d'avoir accepté d'être mon directeur de mémoire.

Ensuite, mes remerciements se tournent vers le personnel des Archives départementales de l'Ain, pour leur disponibilité et leur conseil. Un grand merci tout particulier à Monsieur Jérôme CROYET, archiviste et bibliothécaire de la Société d'Emulation pour m'avoir accordé une partie de son temps pour répondre à mes questions et me donner son avis.

Enfin, mes remerciements se tournent vers le personnel de la médiathèque de BOURG EN BRESSE.

SOMMAIRE

Remerciements :	p 3
Sommaire :	p 5
Introduction :	p 9

CHAPITRE PRELIMINAIRE :

LA LONGUE MISE EN PLACE DE LA SOCIETE D'EMULATION.

I- De l'académie Littéraire à la Société politique.

A- L'académie littéraire de 1755.

1- La formation de l'académie littéraire.

2- L'échec de l'académie.

B- La Société Littéraire de Lyon et la Société Politique.

1- La société littéraire de Lyon.

2- La Société politique de Bourg en Bresse.

II- La création de la société d'Emulation de Bourg en Bresse.

A- La mise en place de la Société d'Emulation.

1- La volonté d'éclairer la population de Bresse.

2- Les objectifs de la Société d'Emulation.

B- Les premières réunions

1- La première séance.

2- Le règlement et sa mise en œuvre.

CHAPITRE PREMIER :

LA MANIFESTATION D'UNE VOLONTE REFORMATRICE

I- Contestation des privilèges et égalité devant l'impôt.

A- Le discours du Comte de MONTREVEL, un discours novateur.

1-Le contenu du discours.

2-Les effets du discours.

B- La volonté d'établir l'égalité devant l'impôt.

1- La lutte contre les inégalités fiscales.

2- Les projets de réformes de la fiscalité

II- Evolution de la Société et réforme de l'administration.

A- Citoyenneté, patriotisme et évolution de la société bressane

1- La conduite d'un bon citoyen

2- Admission des femmes dans les sociétés littéraires

B- Réforme du gouvernement et de l'administration

1- Réforme de l'administration centrale

2- Réforme de l'administration locale

CHAPITRE DEUXIEME :

LE ROLE DES MEMBRES DE LA SOCIETE D'EMULATION

DURANT LES EVENEMENTS DE LA REVOLUTION.

I- Convocation des états généraux et rédaction des cahiers de doléances.

A- La décision de rédiger des cahiers communs de doléances.

1- L'importance des discours de VALENTIN DU PLANTIER et Thomas RIBOUD

2- L'influence du discours sur les cahiers de doléances de Bresse.

B- Election des députés aux états généraux.

- 1- *Volonté de réforme des états généraux*
- 2- *La mise en place des états généraux*

II- Le déclin de l'idéologie des membres de la Société d'Emulation et la radicalisation du régime.

A- La mutation progressive des idées.

- 1- *Vers un effacement des membres de la Société d'Emulation.*
- 2- *La radicalisation des idées révolutionnaires par l'entrée en scène de la masse populaire*

B- La création de nouvelles sociétés.

- 1- *Les Sociétés Populaires « des amis de la Constitution ».*
- 2- *La Société des Sans Culotte de Bourg.*

Conclusion :

Sources et bibliographie :

Annexes :

INTRODUCTION.

Tout au long du XVIII^e siècle, la France est la première puissance en Europe. Avec vingt huit millions d'habitants, elle est le pays le plus peuplé, loin devant l'Angleterre et ses quatorze millions d'habitants.

La France, comme la plupart des grands pays européens est alors en pleine mutation et on remarque un changement d'état d'esprit. D'ailleurs, les grands penseurs que sont les philosophes des Lumières, n'hésitent pas à exposer un programme politique. Ce mouvement général se constate dans toute l'Europe. Les idées qu'ils développent sont diverses et les tendances sont variées. Certains, et c'est le cas de John Locke notamment estiment qu'il est nécessaire qu'un contrat soit passé entre le souverain et le peuple. D'autres, pensent que le Roi ne devrait pas concentrer tous les pouvoirs entre ses mains. Cette théorie dite de la séparation des pouvoirs a largement été développée par Montesquieu. Une chose est sûre, les philosophes attaquent les privilèges de la noblesse et désirent une fiscalité plus juste. C'est le début d'une révolution intellectuelle qui s'installe depuis la révolution anglaise à la fin du XVII^e siècle. Inspirés de John LOCKE, les philosophes du siècle des Lumières, développent des idées de réformes.

Outre la parution de l'Encyclopédie en 1751, la propagation des idées des Lumières a été fortement facilitée par la formation des sociétés littéraires et de diverses académies, qu'Augustin Cachin appelle « *sociétés de pensée* ». On compte parmi elles, les sociétés d'agriculture, les sociétés économiques, les cabinets de lecture, les loges maçonniques¹. Plus tard, ces sociétés prendront la dénomination de sociétés savantes. Ces sociétés apparaissent au début du XVIII^e siècle, se multipliant à partir de 1750, foisonnant à partir de 1770.

L'académie est un des lieux de sociabilité les plus répandus du XVIII^e siècle. Ainsi, nobles, membres éclairés du clergé, avocats, savants ou médecins se retrouvent régulièrement pour discuter des sciences et des arts. Certaines académies organisent des concours. Les sociétés de pensées sont des groupements libres, indépendants de la profession et de la condition sociale de leurs adhérents. Ce sont avant tout des sociétés d'opinion faites dans le but d'éclairer les citoyens. Au sein

¹ Les premières loges maçonniques apparaissent en France en 1738, alors qu'au Royaume Uni, les loges maçonniques existent depuis le tout début du XVIII^e siècle. En Bresse, la première loge maçonnique naît à Pont de Vaux en 1754. à Bourg, la première loge la « Loge de Saint Jean des Elus » apparaît en 1759. Quelques années plus tard, la loge « Les Vrais amis » voit le jour dans la capitale bressane en 1781.

même de ces sociétés, on remarque que noblesse et bourgeoisie sont sur un pied d'égalité, ce qui n'existe nulle part ailleurs.

Cependant, à cette époque, le terme de Société Littéraire ou d'académie est préféré à celui de société savante. En effet, les sociétés sont sérieuses car elles se donnent des règles et ont pour objectif de contribuer à l'émulation de la population dans un certain nombre de domaines qu'ils soient scientifiques ou géographiques. Elles présentent deux objectifs. D'une part, elles ont pour but de favoriser le bonheur personnel et d'autre part, elles tendent à contribuer au bonheur des autres. La Société d'Emulation de Bourg², l'une des plus anciennes de la région, est l'héritière de l'Esprit des Lumières, incarné en Bresse par le scientifique Jérôme LALANDE entre autres.

En France au XVIIIème siècle, la « sociabilité » passe par la culture, et notamment dans les académies provinciales avec la présence des intendants éclairés et de la noblesse de robe désireux de discipliner l'activité intellectuelle et de favoriser la diffusion des Lumières dans les provinces. Jean Marie MONNIER, Conseiller au Présidial de Bourg, précise même que le talent et le succès des juristes justifient leur élection au sein des sociétés savantes et des académies. Le titre d'académicien ou de membre d'une société de pensée est honorifique pour les élites³.

Ce phénomène se constate également dans la Province de Bresse, malgré sa faible population. La Bresse, est la plus vaste des trois provinces rattachées au département de l'Ain. Elle comprend la province historique de Bresse et le territoire de l'ancienne principauté des Dombes, entrée dans le Royaume de France en 1762 et réunie à la Bresse en 1781. La Bresse est limitée à l'est par les communes de Coligny et de Thoirette, ainsi que par la rivière d'Ain qui marque la séparation avec le Bugey. Au nord, la limite est marquée par la baronnie de Romény. Elle s'étend au Sud, jusqu'aux bord du Rhône et à l'ouest elle est bordée par la Saône et la Dombes. Le futur département de l'Ain comporte quatre subdélégations de la généralité de Bourgogne (Bourg, Belley, Nantua et Trévoux).

² A partir de 1790, elle sera dénommée Société d'Emulation de l'Ain.

³ Voir Louis TRENARD, *Des Lumières à la Révolution : la sociabilité dans la région lyonnaise* ; Mâcon ; 1988 Médiathèque Vailland FL 504893.

Cependant, sur le plan démographique, la population évolue peu. Effectivement, même si la population est jeune, (un tiers à moins de trente ans), les bressans font peu d'enfants et la mortalité infantile est très importante. Ainsi, à Bourg peu avant la Révolution, on compte quelques 7 350 personnes⁴.

Dans cette petite province, les idées de Lumières mettent du temps à s'imposer, et durant toute la première moitié du XVIIIème siècle, la province est vraiment en retard sur son temps. En effet, outre les petits chemins qui la coupent du reste du royaume une bonne partie de l'année, la Bresse a une histoire tourmentée. Comme près de quatre vingt pour cent de la population du royaume, à cette époque en Bresse, la population est avant tout rurale. D'abord rattachée aux Etats de Savoie jusqu'à la signature du Traité de Lyon en 1601, elle dépend ensuite de la Bourgogne mais fait partie des « pays annexes ou adjacents » car l'intégration totale au Gouvernement de Bourgogne s'est avérée impossible. Ainsi, elle est à la fois dirigée par le Gouverneur de Bourgogne et de l'intendant qui était à la fois un véritable administrateur⁵. Enfin, la province de Bresse dépend du royaume de France, avant d'être rattachée à la Bourgogne Transjurane. D'ailleurs, au XVIIIème siècle, son administration relève à la fois du régime d'état et du régime d'élection. En effet, les états provinciaux se réunissent tous les trois ans sur les questions fiscales mais la tutelle du pouvoir central reste malgré tout très forte.

Lors de la signature du Traité de Lyon en 1601, le Roi crée un présidial à Bourg en Bresse. Durant les XVIIème et XVIIIème siècles, les institutions judiciaires de la Bresse sont restées relativement stables. On peut noter cependant l'existence éphémère d'une Cour Souveraine à Bourg, pour faire face à la résistance du Parlement de Dijon et financer entre autres la guerre franco espagnole. Cette cour, créée par Louis XIV en 1658 sera transférée à Metz dès 1661.

Au XVIIIème siècle, il y a à Bourg, un Baillage Présidial, qui dépend du Parlement de Bourgogne, auquel sera rattachée la Dombes lors de la suppression du Parlement de Trévoux en 1771. La jurisprudence de ce Parlement est une source très

⁴ Claude JOURNES ; *Les classes sociales à Bourg pendant la Révolution (1785-1799)* ; mémoire de maîtrise ; Université de Lyon 1972 ; A.D Ain T 42.

⁵ Voir Paul GUICHARD, *Connaissance des Pays de l'Ain*. Ed de Trévoux, Trévoux, 1965. A.D Ain bibl D 107

importante du droit dans la province. Il y a donc en Bresse une juridiction créée dès 1601 par le roi Henri IV. Le bailliage était composé d'un premier et d'un second président, d'un lieutenant général civil, d'un lieutenant général criminel, de sept conseillers ordinaires, d'un conseiller clerc, d'un avocat du Roi et d'un procureur du Roi.

On note aussi l'existence d'une justice seigneuriale, disposant d'un double degré de juridiction. En plus de cela, il existe une juridiction ecclésiastique par le biais de l'officialité. En principe, ces juridictions s'exercent à Bourg, au Palais du Bailliage- Présidial⁶.

La Bresse et le Bugey faisant partie des pays de droit écrits, le droit en vigueur résulte pour l'essentiel des principes du droit romain, auxquels viennent s'ajouter des coutumes non écrites, confirmées en 1601, lors de l'annexion de la Bresse à la France.

Néanmoins, à partir de 1750, la ville se développe très rapidement, et commence alors une période de prospérité. Un souffle venu de Versailles donne une envie de luxe et de confort à tout le royaume. A partir de la seconde moitié du XVIIIème siècle, Bourg abandonne sa forme arrondie très moyenâgeuse et se modifie quelques peu. De plus en plus de constructions apparaissent en ville. Par exemple, le syndic du tiers état, également maire de la ville de Bourg, Jean Bernard RIBOUD (grand oncle de Thomas RIBOUD), fait construire un hôtel particulier. Quant à Jérôme LALANDE, il construit un observatoire au mail. De plus en plus d'édifices municipaux voient le jour, tels que l'hôtel de ville en 1771, mais également le théâtre, et l'Hôtel Dieu dans les années 1780.

Sans doute, la proximité de VOLTAIRE, résidant à Ferney, n'a pas été sans incidence sur la curiosité intellectuelle des Bressans. D'ailleurs, lors de son passage à Bourg en 1778, il est accueilli par une foule en liesse. Petit à petit, la province voit se créer des petits groupes de pensées. La Magistrature bressane n'hésite pas à

⁶ Paul CATTIN ; *La justice dans l'Ain sous l'Ancien Régime ; I Province de Bresse ; Bourg en Bresse*, 1993 ; Médiathèque Roger Vailland Bourg 01 FL 347.

s'opposer au Parlement de Bourgogne, notamment en ce qui concerne l'égalité fiscale, ou la réforme de l'administration de la province ; ce qui ne les empêche pas de rester fidèles à la monarchie. Les membres du clergé sont eux aussi très proches du peuple et montrent très souvent un esprit conciliant. Cette « révolution » intellectuelle en Bresse commence en 1755 avec la formation d'une académie littéraire par l'astronome Jérôme LALANDE. Quinze ans plus tard, se formeront les loges maçonniques à Bourg et à Pont de Vaux. Mais c'est surtout la création de la Société d'Emulation en février 1783 qui marque cette période. En effet son créateur Thomas RIBOUD domine toute la vie et la pensée intellectuelle de Bresse de 1783 à 1789, avec une vision proche de celle des Encyclopédistes et de VOLTAIRE. En revanche, il ne partage pas du tout les idées de ROUSSEAU.

Déjà, quelques années avant les événements parisiens de 1789, l'élite bressienne, comme dans d'autres villes de France, se regroupe dans des sociétés de pensées et notamment la société d'Emulation. Ces sociétés savantes ne sont pas sans influence sur les événements de la Révolution. En effet, la lutte contre les privilèges et la volonté de limiter les pouvoirs du Roi, y sont évoquées par les grandes figures de Bresse, qui contestent l'ordre établi. L'influence politique des membres de la Société d'Emulation se fera ressentir durant la majeure partie de la fin du XVIII, s'effaçant progressivement à la Révolution.

CHAPITRE PRELIMINAIRE :
LA LONGUE MISE EN PLACE DE LA
SOCIETE D'EMULATION

La Société d'Emulation de Bourg en Bresse a été créée le 24 février 1783 et autorisée par le Roi le 31 mai de la même année, comme le précise la lettre d'AMELOT de CHAILLOUX, intendant de Bourgogne et de Bresse, et futur membre de cette société⁷. Son fondateur, Thomas RIBOUD est un juriste renommé, avocat au barreau de Lyon, qui exerce la fonction de procureur du Roi au présidial de Bourg en Bresse depuis 1779, date de son retour dans sa ville natale.

« *La vie littéraire de Thomas RIBOUD n'est elle pas consacrée à la Bresse par sa fondation de la Société d'Emulation de l'Ain par sa collaboration au travail de cette société (...); son action administrative ne rayonne t elle pas sur le département de l'Ain qu'il administra sous l'Ancien Régime et durant la Révolution ?* ⁸ ». C'est en ces termes que Thomas RIBOUD des AVINIERES définit l'action de son arrière grand père, qui a œuvré pour le progrès de la province et l'émulation de la population, durant toute la fin du XVIIIème siècle.

Cette affirmation est sans aucun doute exacte. Toutefois, deux sociétés créées antérieurement ont vraisemblablement permis de préparer les esprits aux idées nouvelles.

I- DE L'ACADEMIE LITTERAIRE DE 1755, À LA SOCIETE POLITIQUE.

Comme le précise Charles JARRIN, la France des lumières avait aussi des représentants en Bresse, principalement Jérôme LALANDE⁹, homme illustre qui a fortement contribué à la diffusion des idées des Lumières dans la province, notamment par la création d'une académie littéraire (A).

⁷ Voir registre de délibération de la Société d'Emulation A.D. Ain, SEA D1. L'original de la lettre n'a pas été retrouvé par les archivistes.

⁸ Thomas RIBOUD des AVINIERES ; *Thomas RIBOUD et la Bresse ; in La Revue Nationale* ; septembre / octobre 1925 ; A.D Ain LXXXIII 10.

⁹ Charles JARRIN ; *Lalande et la Bresse au XVIIIème siècle* ; Bourg 1869, Médiathèque Vailland FL 505 096.

Par la suite, l'élite culturelle de Bresse crée deux autres sociétés savantes, une à Lyon, l'autre à Bourg (B).

A- L'Académie littéraire de 1755.

L'Académie littéraire de Bourg (1) disparaîtra moins de deux ans après sa création. Ainsi, sa brève existence (2) ne lui permettra pas d'avoir l'ouverture sur la Province ni l'influence politique qu'aura plus tard la Société d'Emulation de RIBOUD.

1) La formation de l'Académie littéraire.

L'idée de mettre en place une société savante à Bourg n'est pas nouvelle car déjà en 1755, soit près de quarante ans avant le début officiel de la Révolution, Jérôme LALANDE, alors avocat au barreau de Bourg en Bresse, passionné d'astronomie, et ami de plusieurs philosophes, crée dans cette même ville une Académie Littéraire, notamment avec Jean BERNARD, Monsieur DE LUCINGE, et le docteur MONNIER.

Il s'agit d'une assemblée de littérature dont la première séance a lieu le 27 décembre 1755.

MANDRILLON rappellera d'ailleurs plus tard dans « *ses pièces en vers à la Société d'Emulation* », l'existence de cette académie de LALANDE¹⁰. Les membres de cette société, personnages illustres et connus, se rassemblent chaque mardi.

Durant la première année de son fonctionnement, la société n'a pas eu d'existence légale et il faudra attendre la dix septième réunion en 1756 pour que le règlement et les statuts de la société soient établis, ce qui confèrera une certaine

¹⁰ Registre des délibérations de la Société d'Emulation de Bourg A.D Ain, D1 p 116.

légitimité à cette académie, jusque là informelle. L'académie n'a pas une existence reconnue par les lettres patente du Roi.

Bourg est à cette époque, la seule ville de France à posséder une académie, sans avoir d'université, de Parlement ou d'évêché. Cette société littéraire est surtout constituée par un cercle de personnes éclairées qui souhaitent se distraire, en dissertant sur un certain nombre de sujets.

Cette académie, qui compte une douzaine de membres, est composée de chanoines, de nobles de médecins mais surtout d'avocats et de magistrats. On trouve par exemple VINCENT, premier avocat de Bresse, ainsi que DOMBEY, botaniste. Les membres parlent d'économie, d'histoire et de poésie. Les assemblées ont lieu en centre ville, chez le Conseiller du Présidial de Bourg en Bresse, Jean BERNARD.

Malheureusement cette société littéraire qui n'est pas appréciée par le gouvernement royal disparaîtra en 1757.

Néanmoins, l'amitié de LALANDE avec VOLTAIRE et D'ALEMBERT, son admiration pour ROUSSEAU, et sa participation à l'Encyclopédie¹¹ font de lui un homme des Lumières à part entière.

2) *L'échec de l'Académie.*

Les raisons de sa disparition restent aujourd'hui encore incertaines. En effet, jusqu'au XIXème siècle, les auteurs ont d'abord considéré qu'elle avait été interdite par le gouvernement royal suite à l'attentat de DAMIENS contre le Roi Louis XV le 28 mars 1757. En effet, leur position était fondée sur le fait que sa fermeture a eu lieu le lendemain de cet évènement. Toutefois, cette hypothèse paraît curieuse puisque cette information n'était probablement pas encore connue en Bresse à cette date. D'ailleurs, suite à la découverte de diverses correspondances, émanant des membres, il a finalement été avancé que cette société avait disparu en raison de la mort de plusieurs de ses associés, qui n'ont jamais été remplacés.

¹¹ Il a écrit près de 250 articles sur l'astronomie et la Franc maçonnerie dans l'Encyclopédie.

Il faudra ensuite attendre vingt six ans avant que la Société d'Emulation, sœur cadette des Sociétés de Lyon et de Dijon, soit fondée par Thomas RIBOUD à Bourg. Néanmoins, durant toutes ces années, les hommes éclairés de la province continuent à réfléchir sur les questions d'actualité. Jérôme LALANDE en qualité de co-fondateur de la Société d'Emulation, devient membre dès la première séance.

Il est cependant très important de préciser que la volonté de Thomas RIBOUD n'était pas de ressusciter l'académie de LALANDE, dont il ne connaissait pas l'existence au moment de la fondation de la Société d'Emulation. En effet, il déclare dans une notice sur la Société d'Emulation qu' « *il avoit formé ce vœu avant même de savoir ce qui s'étoit passé en 1755 & quand il en fut instruit, son courage augmenta ses espérances* ¹² ». Pourtant, beaucoup de personnes penseront, et c'est le cas de LALANDE lui-même, qu'il désirait faire renaître la Société Littéraire. D'ailleurs, l'astronome précisera dans « *Les Anecdotes de Bresse* », concernant l'académie littéraire, que les assemblées « *ont recommencé par les soins de Monsieur RIBOUD Procureur du Roi.* ¹³ »

Thomas RIBOUD n'en est cependant pas à sa première expérience en la matière, car il avait déjà créé quelques années auparavant, une société littéraire à Lyon. De même, on note l'existence d'une société politique à Bourg, qui elle aussi a précédé la Société d'Emulation.

B- La Société Littéraire de Lyon et la Société Politique.

L'une et l'autre de ces sociétés peuvent être considérée comme étant les ancêtres de la Société d'Emulation. Effectivement, en ce qui concerne la Société littéraire de Lyon (1), fondée par Thomas RIBOUD, elle marque le début de sa volonté d'éclairer la population, même si elle reste cantonné à la seule matière littéraire. Quant à la société politique de Bourg (2) elle peut être vue comme le moyen de politiser la population burgienne.

¹² Thomas RIBOUD ; *Notice sur la Société d'Emulation de Bourg* ; A. D Ain 1783.

¹³ Jérôme LALANDE ; *Anecdotes de Bresse* A.D Ain, MS 35 p1 sd

1) *La Société Littéraire de Lyon.*

La Société Littéraire de Lyon est créée en 1778 par Thomas RIBOUD, avec l'aide de confrères avocats au nombre desquels ont compte ROYER, GERSON, BERAUD, ANDRIEUX, mais surtout DELANDINE, TABARD et GEOFFROY.

Le nombre des associés est fixé à vingt membres, mais c'est surtout les quatre fondateurs¹⁴ qui sont connus et intégreront ensuite la Société d'Emulation. Ils s'assemblent chez DELANDINE chaque samedi. Les réunions débutent le 9 mai 1778. Thomas RIBOUD, et DELANDINE seront les membres les plus actifs de la Société Littéraire¹⁵.

Comme le précise la devise de cette société « *Amicitiae et Litteris* »¹⁶, l'objet essentiel consiste en d'intéressantes discussions sur des sujets littéraires.

2) *La Société politique de Bourg en Bresse.*

En janvier 1782, une société politique est créée à Bourg en Bresse. Dans cette société, sorte de club, on lit les journaux de Paris, et comme l'indique le règlement, le nombre d'associés est illimité.

Il ne reste aujourd'hui que très peu d'éléments sur cette société politique. Toutefois, le règlement a été conservé. De même plusieurs auteurs y font référence, notamment Jérôme LALANDE dans ses « *Anecdotes de Bresse* ». Il déclare que cette société est « *une chambre ou un cabinet pour la lecture des journaux chez Monsieur BERNARD* ». Chaque année, les administrateurs se rassemblent afin de choisir les journaux, gazettes et papiers publics qui seront envoyés à la société de Bourg¹⁷.

¹⁴ Il s'agit de RIBOUD, TABARD, DELANDINE et GEOFFROY.

¹⁵ Philibert LE DUC ; *Thomas RIBOUD et la Société Littéraire de Lyon* ;

¹⁶ Amitié et littérature.

¹⁷ *Règlement pour la Société Politique*, art XXIV, A.D. Ain, L 52- 2, 1782.

Le bâtiment comporte trois salles : un billard, une salle pour jouer, une pour les papiers publics, et près de soixante associés se côtoient¹⁸. Les jeux de hasard sont proscrits, seuls sont autorisés les jeux de commerce de société ou d'adresse¹⁹. Ce cabinet contient également beaucoup de livres, tels que des Encyclopédies, un dictionnaire (qui sera supprimé en 1793).

Au vu de sa dénomination et même si cela n'est mentionné nulle part, il semble malgré tout qu'autour de la lecture des journaux s'engageaient des réflexions politiques.

Bien qu'il ne reste aucun élément concernant la disparition de l'une et l'autre de ces sociétés, mais il semble que toutes ces sociétés aient eu une courte existence. Néanmoins, elles ont été le terreau qui a permis l'accueil favorable non seulement de la Société d'Emulation, mais aussi l'académie des sciences et belles lettres de Lyon, toujours en activité. De plus, il existe à Dijon, une société plus ancienne, l'Académie des Sciences, des Arts et des lettres, fondée en 1740.

II- LA CREATION DE LA SOCIETE D'EMULATION DE BOURG EN BRESSE.

La société d'Emulation est une académie des sciences, lettres et arts, qui, comme toutes les académies, sera interdite en 1793, alors que la France est sous le régime de la Terreur.

Monsieur Paul CATTIN reprend la description de l'universitaire américain DARNTON qu'il considère tout à fait appropriée à la Société d'Emulation. Il s'agit d'une comparaison avec l'Encyclopédie. « *L'Encyclopédisme ne peut être revendiqué par aucun parti révolutionnaire. Loin de conduire directement au Jacobinisme il ne présente pas une réelle menace pour l'état. En fait, si d'autres forces n'avaient pas détruit l'ancien régime, l'encyclopédie n'aurait pas pu être*

¹⁸ Jérôme LALANDE ; *Anecdotes de Bresse* A.D Ain, MS 35 p 82. Sd

¹⁹ *Règlement pour la Société Politique*, art IX et XI, A.D. Ain, L 52- 2, 1782.

assimilé en France ; le royaume se serait peut être accommodé des Lumières et aurait survécu à l'ébranlement de son système de valeurs. »²⁰ Avec la Société d'Emulation qui s'inscrit dans la filiation des académies de Platon, de Charlemagne voire de l'Académie Française, la Bresse n'est plus exclue d'un mouvement général.

La mise en place de la Société d'Emulation (A) répond à des critères précis, qui sont évoqués lors de la première réunion (B).

A) La mise en place de la Société d'Emulation.

Comme elle répond à la volonté d'instruire la population de la province, afin de faire naître le progrès en Bresse (1), la Société d'Emulation répond à un but précis, préalablement défini dans le règlement et les statuts rédigés par le secrétaire perpétuel (2) lui-même.

1) La volonté d'éclairer la population de Bresse.

Dès le 12 février 1783, Thomas RIBOUD rédige un mémoire sur le projet d'établir à Bourg une Société consacrée aux sciences et aux lettres. Dans ce mémoire, il trace les grandes lignes de ce qu'il souhaite faire. La société doit être fondée avec beaucoup de précautions car elle doit assurer la considération et l'estime de la population. Dans une société littéraire, cet objectif nécessite beaucoup de prudence. Les membres de cette académie doivent faire preuve de zèle et d'honneur, et pour ce faire, il ne faut pas trop d'associés. De plus, la société doit avoir une forme constante et stable.

Dans une notice sur la Société d'Emulation, RIBOUD²¹ évoque l'académie de LALANDE, dont il vient d'apprendre l'existence, en des termes plutôt flatteurs. De plus, la nomination de l'astronome en qualité de membre non résident à la Société dès sa création montre toute l'estime de RIBOUD pour LALANDE. Bien

²⁰ Robert DARNTON, *L'aventure de l'Encyclopédie « un best seller au siècle des Lumières »* 1982

²¹ Thomas RIBOUD ; *Notice sur la Société d'Emulation de Bourg* ; A. D Ain 1783.

entendu, le lien entre ces deux sociétés est plus sentimental que formel. RIBOUD déclare : « *quoique les assemblées de 1755 aient cessé d'avoir lieu depuis vingt huit ans, ce que M. De La Lande fit alors & l'empressement avec lequel il a secondé les efforts d'un jeune compatriote animé par son exemple, doivent le faire regarder, en quelque manière, comme le fondateur primitif de la société actuelle* ».

La Société reprend le système de l'académie littéraire de Jérôme LALANDE. D'ailleurs, lorsqu'il évoquera la société d'Emulation ce dernier, utilise toujours le terme « d'académie » notamment dans les « *Anecdotes de Bresse* ²² », assimilant pleinement les deux structures

Tous les sujets sont abordés, dans cette Société. En effet, les membres ont lu beaucoup de textes concernant la morale, l'agriculture, la physique, la géométrie, la mécanique, des « *pièces de littérature ou de politique* ». C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le fondateur précise qu'il est « *peu convenable de nommer le nouvel établissement Société Littéraire car il semble que les belles lettres seroient uniquement son but, d'un autre côté le titre d'académie seroit trop fastueux, et il convient d'en choisir un qui n'annonce point d'objet exclusif.* ²³ »

La Société prend le nom de Société d'Emulation, ce qui semble le plus conforme à son objet. Thomas RIBOUD définit le terme d'émulation comme le désir d'égaliser ses semblables voire de les surpasser et considère que « *Son but est admirable, [qu'] il tend au bonheur de la Société et à la profusion générale des talents, [qu'] elle est même de la gloire.* ²⁴ »

La plupart des personnes éclairées de la province se réjouissent de l'existence de la Société d'Emulation. Effectivement, par une lettre envoyée à GARRON DE LA BEVIERE, directeur de la Société d'Emulation de Bourg, Monsieur POIVRE, chevalier du Roi et ancien intendant des Isles de France et Monsieur De BROU, intendant de Bourgogne et de Bresse, font part de leur joie de voir la mise en place d'une société savante à Bourg. D'ailleurs, Monsieur de Brou accepte le poste d'associé honoraire.

²² Jérôme LALANDE ; *Anecdotes de Bresse* A.D Ain, MS 35 p101.

²³ Thomas RIBOUD A.D Ain SEA Ms 38 2 pièce n°20

²⁴ Thomas RIBOUD A.D Ain SEA Ms 38 2 Pensée pièce n° 1.

La Société d'Emulation de Bourg en Bresse, de par sa composition, du mode de désignation de ses membres, constitue très certainement l'antichambre des loges maçonniques de Bresse dont Thomas RIBOUD, et Jérôme LALANDE, entre autres, faisaient partie. Cette position est soutenue par plusieurs auteurs. On note aussi qu'en 1773, LALANDE signa l'article relatif à la Franc-maçonnerie de l'Encyclopédie. De plus, beaucoup de membres de la Société d'Emulation font également partie de l'Académie des Sciences, des Arts et des lettres de Dijon fondée en 1740.

2) *Les objectifs de la Société d'Emulation.*

Cette nouvelle société a pour but la réunion des notables burgiens sous la coupe de Thomas RIBOUD. Cette structure a fortement influencé les autres provinces. La Société Académique et Patriotique de Valence en Dauphiné semble effectivement s'être inspirée de la Société bressane. Thomas RIBOUD indique d'ailleurs que ces deux structures ont des statuts très proches et se dit flatter de savoir que la Société d'Emulation de Bourg ait servi de modèle à la société de Valence. De plus, dans cette même ville est établi un bureau de la charité, imitation de celui de Bourg en Bresse. Par leurs écrits, leurs réflexions, leur action concrète, les membres de la Société d'Emulation de Bourg ont pour objectif de contribuer ensemble à la diffusion de l'esprit des Lumières en Bresse, favorisant ainsi l'essor économique, et culturel de leur province. Dans le même temps, comme l'expose Louis TRENARD, l'enrichissement culturel conduit l'homme à une action politique²⁵.

Le fondateur de la Société estime que les devoirs de l'homme envers lui-même tendent à l'enrichissement de l'âme par les connaissances, qui permettent de concourir à l'habileté et au bonheur de l'homme. Il précise également que la logique dirige l'esprit humain, qui a des capacités formidables. Pour autant, bien souvent, les idées sont confondues avec les sensations.

²⁵ Voir TRENARD (Louis) ; *Un Provincial Eclairé : Thomas RIBOUD, Emule de Condorcet*, sd Médiathèque Roger Vailland Bourg en Bresse B OB FL

Thomas RIBOUD, grand partisan de la théorie des climats, développée par Montesquieu dans *L'Esprit des Loix*, souhaite que cette société ait pour but de redonner à chacun son énergie. Dans un discours sur l'utilité d'une société littéraire à Bourg²⁶, il reprend à plusieurs reprises cette théorie. Il déclare par exemple que « *l'atmosphère est en Bresse chargée d'une grande quantité de vapeurs aqueuses, l'abondance et le peu d'écoulement des eaux fluviales, est l'obstacle qu'opposent généralement d'immenses couches de glaises à la filtration des eaux dans le sein de la terre* ²⁷ ». En raison de ce climat humide, la population de Bresse ne peut pas être dynamique et énergique. Il est donc particulièrement recommandé de trouver une solution, pour sortir la population de torpeur.

D'ailleurs, à cette époque, bon nombre de notables de Bresse sont eux aussi partisans de cette théorie.

A l'origine, l'idée de Thomas RIBOUD n'est pas de créer une simple société savante, mais plutôt une société dans laquelle les gens seraient éclairés. La finalité de la Société d'Emulation se veut donc pratique. Cette dernière est donc fondée afin d'encourager dans le bailliage, les talents naissants. Certains y voient une société mi-club, mi académie, mais elle a pour but d'initier la population très rurale à cette époque, aux sciences, aux lettres et aux arts. Pourtant LALANDE considère la Société de RIBOUD comme une société savante à part entière. En effet, la Société d'Emulation est surtout un lieu d'échange et de rencontre pour les élites de la société bressane : noblesse, clergé, bourgeoisie de robe, magistrats, avocat, procureurs, notaires...

Lors de la première réunion de la société d'Emulation, Thomas RIBOUD lit un discours éloquent sur l'utilité d'une société littéraire dans la province de Bresse²⁸. Il précise que « *celui qui réfléchit ne peut comparer, sans émotion, l'homme ignorant et l'homme éclairé, la nation barbare à la nation civilisée* ». Comme

²⁶ Thomas RIBOUD ; *Discours sur l'utilité d'une société littéraire dans la province de Bresse* ; 24 février 1783 A.D Ain.

²⁷ Ibid n° 25

²⁸ Thomas RIBOUD ; *Discours sur l'utilité d'une société littéraire dans la province de Bresse* ; 24 février 1783 A.D Ain.

l'explique Alain GROS²⁹, actuel directeur de la Société d'Emulation, Thomas RIBOUD estime que les sciences et les lettres transforment fondamentalement l'homme. Il croit en un certain nombre de droits qui supposent des devoirs, mais aussi que les sciences, les lettres et les arts transforment la moralité de l'homme. Il précise que la France a peu de provinces où une société littéraire puisse produire de plus heureux effets qu'en Bresse. Effectivement, d'une part, dans cette province on constate un très faible taux d'alphabétisation de la population³⁰, d'autre part, pendant longtemps les Bressans n'avaient pas le besoin de se cultiver, car ce qu'ils produisaient leur suffisait pour subvenir à leurs besoins. Mais, l'arrivée en Bresse de « l'étranger », venu principalement de la région lyonnaise, à modifié le cours des choses, car les habitants ont cherché à imiter leurs voisins. Il était donc nécessaire de créer une institution susceptible d'approfondir leurs connaissances. Pour ce faire, quoi de plus efficace qu'une société savante ?

Cette idée sera reprise quelques jours plus tard par MONNIER, associé honoraire de la Société d'Emulation, qui lit un discours dans lequel il considère que les sciences et les lettres peuvent amener des progrès considérables dans la Province de Bresse³¹. Déjà un siècle auparavant, un certain Charles DEMIA, né à Bourg en Bresse, avait manifesté sa volonté de cultiver la population, et avait ainsi milité en faveur de l'enseignement populaire³².

Lors du discours lu à la première séance de la Société d'Emulation de l'Ain le 24 février 1783³³, le fondateur expose plus la philosophie de la Société que son avenir. Le but est d'animer les esprits d'un idéal et de leur faire prendre conscience

²⁹ Alain GROS : *Dans une province en devenir avec Thomas RIBOUD*. Mémoire de Maîtrise 1973/ 1974. A.D Ain T 42

³⁰ En Bresse au XVIIIème siècle, seulement 25% des hommes et 11% des femmes savent lire et écrire leur nom sur les registres paroissiaux, soit deux fois moins que la moyenne nationale.

³¹ M. MONNIER ; *Mémoire sur l'utilité et le but de la Société d'Emulation prononcé le 24 mars 1783* A.D Ain SEA D.1

³² Né à Bourg en 1637, Charles DEMIA est un ecclésiastique français, qui dans son ouvrage « *Remontrances* » préconise l'ouverture d'école pour les enfants pauvres. Avec le soutien des lettres patentes du Roi, des écoles gratuites sont ouvertes dans la région lyonnaise.

³³ Thomas RIBOUD ; *Discours sur l'utilité d'une société littéraire dans la province de Bresse* ; 24 février 1783 A.D Ain.

de la nécessité d'un changement. De plus, cette société permettrait aussi aux Bressans de prendre goût à l'étude et au travail.

B- Les premières réunions de la Société d'Emulation.

Dans les premières réunions, les membres s'intéressent à la mise en place de la société, et ne prononce pas de discours influents. Par exemple, la première séance (1) est une réunion préparatoire où sont définis les objectifs de la Société d'Emulation, et l'on procède à l'élection du bureau. Ensuite, les associés tentent de rédiger un règlement et des statuts (B).

1) La première séance.

C'est le dimanche 16 Février 1783, que les membres de la Société d'Emulation se rassemblent pour la première fois. Ils définissent tout d'abord l'objectif de la Société qui est de cultiver les sciences et les lettres. Ensuite, Thomas RIBOUD présente un plan de la Société et les mesures qui seront mises en œuvre pour parvenir à ce but. Enfin, les associés lui demandent d'élaborer un projet de règlement qui sera examiné lors de la prochaine séance du lundi 24 février.

Puis, il faut procéder à l'élection des « *officiers* ». Ainsi, GARRON De La BEVIERE, syndic de la noblesse de Bresse, est élu directeur et a pour substitut DANDELIN. Denis Ferdinand PICQUET, avocat du Roi est choisi en qualité de trésorier, MONNIER étant substitut. Quant à Thomas RIBOUD, procureur du Roi au présidial, il est élu secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation, ayant refusé d'exercer la fonction de Président. PERROT se voit confier la fonction de secrétaire perpétuel suppléant.

Chaque associé ordinaire, afin de participer aux frais de fonctionnement de la Société, verse douze livres pour subvenir aux besoins nécessaires.

Les séances commencent véritablement le 24 février, et les membres se réunissent à l'Hôtel de Bohan en centre ville³⁴.

La première réunion débute sur un discours du directeur, concernant l'établissement de la Société, dans lequel il déclare que les Bressans n'ont pas le goût des sciences et des lettres, reprenant les arguments développés par Thomas RIBOUD. Le directeur explique ensuite que la constitution de la Province, sa législation, l'industrie de ses habitants, l'agriculture, les arts, la morale et l'éducation, « *sont des sources fécondes de travail aussi variées qu'utiles.*³⁵ ». Les membres de la Société devront travailler principalement sur ces sources, afin de créer un progrès en Bresse.

Une fois que DANDELIN a prononcé un discours de remerciement, c'est au tour de RIBOUD de s'exprimer. Il fait alors une allocution sur la nécessité d'une société littéraire dans la province de Bresse, et reprend, en partie les idées formulées par le directeur. Les Bressans n'ont pas le culte des sciences et des lettres, et il précise que jamais les peuples n'ont été aussi respectables que quand ils ont cultivé les sciences et les lettres.

Ensuite, le secrétaire perpétuel communique aux membres le projet de statuts et de règlement de la société, approuvé à l'unanimité. Et on y décide de l'emblème.

Les membres choisissent comme emblème une ruche entourée d'abeilles³⁶, qui a été proposée par GARRON de la BEVIÈRE. Cet emblème est inspiré de l'Académie de Toulouse et influencera plus tard la Société Académique et Patriotique de Valence qui choisira elle aussi la « ruche à miel ». La devise de la Société d'Emulation « *LABOR OMNIBUS UNUS* », ce qui signifie « *Un seul travail pour tous* », est tirée des Géorgiques de VIRGILE et a été proposée par DUNOYER. Elle est adoptée à l'unanimité des membres lors de la première séance.

³⁴ Actuellement ce bâtiment abrite une partie des locaux de l'Hôtel de Ville.

³⁵ Registre des délibérations de la Société d'Emulation A.D Ain, D1 p 5.

³⁶ Cf couverture

2) *Le règlement et sa mise en oeuvre.*

À la Société d'Emulation, on aborde des questions susceptibles de donner un progrès à la Bresse.³⁷ On y parle aussi bien d'agriculture, de sciences, des arts, d'économie, des sciences naturelles et de morale. Tous les sujets peuvent être abordés au libre choix des associés bien que les statuts recommandent que les sujets traités soient utiles à la province de Bresse³⁸.

La Société d'Emulation de Bourg en Bresse fait preuve d'une grande volonté réformatrice, mais pour autant, elle se refuse à une contestation violente des privilèges. Bien que l'on réclame un certain nombre de réformes, la personne du Roi doit être respectée par les membres, comme le précise le règlement et les statuts de cette société. « *Tout ouvrage où (...) la personne du souverain ne ser[a] pas respectée sera proscrit* »³⁹. En effet, à cette époque, ce n'est pas tant la personne du roi qui est contestée mais plutôt les bases du système politique, qu'est la monarchie absolue.

D'ailleurs, lors d'une séance publique en date du 19 septembre 1785, VARENNES de FENILLE lit un mémoire sur les plantations sur les grandes routes de Bresse. Suite à ce discours, « l'administration de la Province » s'est plainte car les termes utilisés par Monsieur de FENILLE ont été jugés désobligeants envers l'administration. Il a donc dû prononcer un discours dans lequel il déclare ne pas avoir entendu attaquer la province⁴⁰.

Désormais, il est arrêté que tous les mémoires lus lors des séances publiques devront être déposés à la société d'Emulation au moins un mois avant la séance.

L'agriculture tient une place importante au sein de la société, très probablement pour deux raisons. Tout d'abord, à cette époque, la province de Bresse (et le futur département de l'Ain) comportait un nombre très important d'agriculteurs et la population était majoritairement rurale. Ensuite, Thomas

³⁷ Jérôme CROYET : *Sous les Bonnets Rouges* - Thèse de doctorat en Histoire. 2003 A.D Ain

³⁸ *Règlement et statuts de la société d'Emulation de Bourg en Bresse*; Rédigés par Thomas RIBOUD 1783. A.D Ain

³⁹ Ibid n° 35

⁴⁰ Registres des délibérations de la Société d' Emulation, A.D Ain SEA D1.

RIBOUD considère l'agriculture comme une science à part entière. D'ailleurs, pour lui, l'étude de la physique, de l'histoire naturelle et toute autre science qui y serait liée permettraient de faire progresser l'agriculture. Denis Ferdinand PICQUET, avocat du Roi, partage cette conviction lorsqu'il rédige des observations sur l'influence des sciences et des arts sur l'agriculture. C'est donc pour cela que des concours sont lancés sur cette matière. Les concours mis en place par les membres sont des concours pratiques et très terre à terre, bien loin de ceux de l'académie de Dijon par exemple, d'ordres beaucoup plus philosophiques et beaucoup moins concrets.

Par exemple, la société lance en 1783 un concours concernant le curage de la REYSSOUZE, une rivière qui passe à Bourg. RIBOUD fait partie du jury de ce concours, et entretient à ce sujet une correspondance avec son ami LALANDE qui lui précise qu'il a contacté un certain Nicolas AUBRY expert en la matière, qui remportera le concours haut la main.

A cet effet, le Comte de MONTREVEL, membre actif de la Société d'Emulation, déclare lors de la séance publique du 1^{er} décembre 1783, qu'il offre quatre cents livres qui seront remis au gagnant du concours. La noblesse prendra aussi la décision de verser une somme de sept cent vingt livres pour le prix du concours. Parce qu'il a fait des dons à la Société pour les prix, le Comte de MONTREVEL sera alors nommé bienfaiteur et coopérateur éclairé de la Société d'Emulation⁴¹.

Le jury du concours sur le curage de la REYSSOUZE est composé du Comte de MONTREVEL, pour avoir distribué de l'argent pour les prix, GARRON de la BEVIERE, syndic de la Noblesse de Bresse, DANDELIN, VALLEE, BAQUET, DUNOYER, BIZET, GOIFFON, et RIBOUD, procureur du Roi.

D'autres concours concernant les travaux publics et d'autres domaines très divers sont également lancés. Par exemple, la société lance un concours sur le tracé des routes dans la montagne, afin de connaître la meilleure technique à adopter, afin de tracer des chemins les plus courts possibles dans la montagne.

⁴¹ Registre des délibérations de la Société d'Emulation D1 p 112.

Le 10 mars 1783, l'assemblée décide qu'il est nécessaire de nommer un protecteur de la Société, et nomme en cette qualité Monseigneur Le Duc de Bourbon, fils du gouverneur de Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey et Gex⁴².

Le même jour, le directeur, GARRON De LA BEVIERE rédige un mémoire à l'attention de Monsieur AMELOT DE CHAILLOUX, intendant de Bourgogne et de Bresse, lui demandant la permission de s'assembler. Ce mémoire est signé par tous les membres de la Société d'Emulation et le Roi Louis XVI permet à la Société d'Emulation de se réunir le 31 mai 1783.

L'année de sa création, la société qui compte quatre vingt deux membres est composée à 40% de nobles, 16% de membres du clergé. Enfin, 44% sont des représentants du Tiers Etat⁴³. On constate une surreprésentation des notables de la justice et de l'administration. En effet, on compte vingt deux juristes et avocats soit 27% de l'effectif total, ainsi que quinze « administrateurs » représentant 18% de la totalité des membres de la Société d'Emulation. La part de nobles dans la Société s'accroît entre 1783 et 1789.

Thomas RIBOUD écrit une centaine de mémoires d'histoire, de biologie et de littérature, dont certains seront même insérés dans le *Journal des Savants* et dans le *Journal de Physique de Dijon*. Les premiers membres de cette société sont VARENNES de FENILLE et Jérôme LALANDE. On y trouve également Florent de la BAUME, Comte de MONTREVEL, ainsi que De La TOURETTE, le Comte de Nicée, MANET, et De MOREAU. Tous ces membres auront une influence considérable au sein de la Société d'Emulation.

De plus, dans les quelques années qui vont précéder les événements de 1789, plus de deux cent vingt mémoires seront lus et rendus publics par plus de soixante trois auteurs, soit environ trente sept par an, faisant ainsi de la Société d'Emulation, une des sociétés savantes les plus actives et les plus productives de la région. Dans la province de Bresse, la Révolution commence véritablement en 1788⁴⁴.

⁴² Il s'agit de Louis Joseph de Bourbon, fils du Prince de Condé, qui sera plus tard le général en chef de l'armée des émigrés de Colbentz.

⁴³ Jérôme CARRY ; *La famille DE LA BAUME- MONTREVEL* - mémoire de Maîtrise 1998/ 1999.

⁴⁴ Jérôme CROYET : *Sous les Bonnets Rouges* - Thèse de doctorat en Histoire. 2003 A.D Ain

Pour toutes ces raisons, à Bourg au XVIII^e siècle, on assiste à une « politisation » de la bourgeoisie, notamment liée à la noblesse éclairée de la Société d'Emulation. Les membres sont animés par l'esprit encyclopédiste et humanitaire. On note à titre d'exemple que sur les dix huit associés résidents dans l'Ain, treize joueront un rôle actif lors de la Révolution. . Néanmoins, le peuple est exclu de tout débat politique et la Société d'Emulation reste « *l'apanage d'une élite bien pensante* ⁴⁵ ». Petit à petit, autour de la Société d'Emulation, on assiste à la création d'un « *embryon d'une politique réformatrice modérée* ⁴⁶ », dont les idées, si elles semblent bien reçues dans l'ensemble, ne font malgré tout pas l'unanimité. Ainsi, GAUTHIER DES ORCIERES, qui n'est membre d'aucune société savante ni loge maçonnique n'aura de cesse de contester l'idéologie des membres de la Société savante.

Puis en 1790, alors que le Directoire du département occupe les locaux de l'Hôtel de BOHAN, où les membres ont l'habitude de s'assembler, la société s'installe chez VARENNES de FENILLE.

⁴⁵ Ibid. n°44

⁴⁶ Ibid. n°44

CHAPITRE PREMIER :

LA MANIFESTATION D'UNE VOLONTE

REFORMATRICE.

La fermentation des idées dans la province aboutit à la formation de deux partis et à une opposition dans les opinions et les intérêts. Nées de la réforme judiciaire de mai 1788 créant le Grand Bailliage de Bourg en Bresse, et qui se heurte au Parlement de Dijon, les motivations principales des Bressans se retrouvent dans la lutte contre les privilèges fiscaux de la noblesse de Bresse et des abus de l'administration provinciale.

Au cœur d'un débat mené par les avocats de Bourg, qui, selon AMELOT DE CHAILLOUX, intendant de Bourgogne et de Bresse, représentent l'ordre le plus instruit de la province, on retrouve l'idée très classique d'égalité devant l'impôt, qui passe par l'abolition des privilèges des nobles de la provinces (I) ou encore par la volonté de réformer l'administration (II).

I- CONTESTATION DES PRIVILEGES ET EGALITE DEVANT

L'IMPOT.

La Société d'Emulation permet une politisation progressive de l'élite burgienne. En effet, avant l'année 1788, la plupart des travaux de la société d'Emulation, ne sont pas des ouvrages d'ordre politique, à l'exception d'un discours éloquent prononcé par Florent de LA BAUME, Comte de Montrevel à la fin de l'année 1783 relatif à l'abolition des privilèges de la noblesse de Bresse (A). La volonté réformatrice du Comte, ne fait qu'anticiper les événements, et amène quelques années plus tard, les révolutionnaires à proclamer le principe très important d'égalité devant l'impôt (B).

A- Le discours du Comte de MONTREVEL, un discours novateur.

Issu d'une illustre famille de juristes, Florent de LA BAUME, comte de Montrevel, se prononce contre les privilèges de la noblesse de la province de Bresse dès 1783 (1). Ce discours ne passera pas inaperçu et aura des effets considérables (2).

1) Le contenu du discours.

Lors de la séance du 15 décembre 1783, Florent Alexandre Melchior de LA BAUME, comte de MONTREVEL, annonce dans un Discours son désir d'abandonner les privilèges⁴⁷. Ce dernier, très libéral, n'est pas hostile aux idées du royaume car il aime les ouvrages des Lumières et notamment ceux de VOLTAIRE. Son salon et son château de Challes sont ouverts à toute la noblesse et la bourgeoisie éclairée de Bresse. De plus, à l'instar de l'écrivain philosophe, il se montre favorable à une égalité fiscale entre toutes les couches de la société. En revanche, il ne reprend pas l'idée rousseauiste d'une égalité sociale entre les hommes, mais admet le principe d'égalité devant les droits. Cette idée sera réaffirmée par l'abbé SIEYES qui, dans son ouvrage *Qu'est ce que le tiers état ?*, condamnera les privilèges et affirmera l'égalité du tiers ordre.

Surtout, le comte estime que chaque homme a des droits auxquels correspondent des devoirs, et ce, quel que soit son statut social. Il commence par définir les notions de Bienfaisance⁴⁸, et d'égalité, recherchées par toutes les académies à travers le monde. Il précise que ces deux concepts sont sans cesse détournés. En ce qui concerne l'égalité, explique qu'il s'agit d'un sophisme qui déguise en fait la vanité et l'égoïsme.

Pour lui, la bienfaisance est comme un édifice construit par un architecte, qui doit être sûr de la solidité de sa base avant de commencer sa construction. Cependant, il déclare que la bienfaisance « *doit être notre action mais pas notre principe*⁴⁹ ». Effectivement, il répète que sans être un principe, elle doit être l'accomplissement des lois de la province, et la première des vertus. Ensuite, le comte détaille tous les « devoirs » des hommes de chaque classe, nécessaires pour y parvenir.

C'est principalement l'exemption de la taille qui est ici au cœur de la réflexion. Dans son discours, Florent de LA BAUME, se dit prêt à abandonner son exemption de la taille ainsi que ses privilèges fiscaux afin de réduire la fiscalité qui pèse sur les membres du Tiers état et plus particulièrement sur ceux qu'il nomme les

⁴⁷ Florent de LA BAUME, comte de MONTREVEL, *discours sur les privilèges de la noblesse de Bresse*, prononcé à la Société d'Emulation de Bourg en Bresse, 15 décembre 1783. A.D Ain SEA M 2 1783. Pièce n°18.

⁴⁸ Avec une majuscule dans le texte.

⁴⁹ Ibid n°44

« cultivateurs ». Il déclare que « *le cultivateur se voit arracher une partie de subsistance du fruit de ses travaux par l'augmentation progressive de la répartition des tailles qui ne dépend que de la volonté, de la fortune des nobles de la Province* ». L'exemption de la taille pour les nobles et autres privilégiés est injuste et coûte cher au tiers ordre. Effectivement, les nobles de Bresse sont exemptés de la taille et ne payent qu'un peu plus du quart des vingtièmes et seulement le quinzième de la capitation. Quant au clergé, il est exempté de la capitation mais en revanche il paye la taille.

De plus, beaucoup de personnes ne payent pas la taille et les paysans de Bresse sont victimes de nombreux abus. L'exemption de la taille devrait être seulement réservée à l'ancienne noblesse, descendante de ceux qui ont donné leur sang pour les Ducs de Savoie. En effet, LA BAUME considère cela comme une contrepartie, des services que les Gentilshommes ont rendu au Duc de Savoie. Mais il est anormal que ceux qui n'ont pas servi les souverains puissent bénéficier d'un tel avantage. Il est donc nécessaire de trouver une solution. « *Un abus connu, prouvé devrait être aboli sur le champs*⁵⁰ » annonce MONTREVEL avec fermeté. Il reprend ensuite que si l'on veut vraiment appliquer une justice rigoureuse, il faudrait dire devant le Conseil du Roi que « *ces privilèges ont été accordés par les Duc de Savoie à la noblesse de Bresse qui les a servi, à ses descendants : Prouvez que vous sortez de la même tige ou perdez les*⁵¹ ».

Afin de mettre fin à ces abus, le comte va proposer une exemption progressive de cet impôt, car pour lui, la suppression brutale de la taille serait trop dangereuse. En effet, il déclare que si on supprime les privilèges à ceux qui les ont obtenus des Ducs de Savoie, il serait accusé de partialité. C'est à la noblesse qu'il appartient de renoncer aux privilèges au nom de la bienfaisance. Il faut prouver que le titre de noblesse n'est pas un titre vain, et c'est au second ordre de montrer le véritable patriotisme. Le nouveau noble est celui qui partage la perte du privilège avec des hommes de qualité.

⁵⁰ Florent de LA BAUME, comte de MONTREVEL, *discours sur les privilèges de la noblesse de Bresse* prononcé à la Société d'Emulation de Bourg en Bresse, 15 décembre 1783. A.D Ain SEA M 2 1783. Pièce n°18.

⁵¹ Ibid N° 47

Cette disposition aboutirait par la suite à une diminution des charges du tiers état qui seront partagées avec les nobles de la Province de Bresse. Puis, avec le temps, le privilège d'exemption de la taille finira par disparaître.

Le discours du Comte retentira comme un coup de tonnerre dans les esprits des notables de Bresse, et aura des effets considérables pour la province.

A la fin de l'année 1788, La BAUME va réaffirmer sa position d'abandonner les privilèges de la noblesse en lançant un appel à la conciliation des ordres.

2) Les effets du discours.

La philosophie des Lumières semble avoir touché quelques uns des notables de la province. Cependant, la majorité des nobles reste attachée à ses privilèges et principalement sur le plan fiscal. Il faudra attendre le printemps 1789 pour que la noblesse, poussée par les patriotes du Tiers Etat, renonce aux privilèges pécuniaires. En revanche, elle se refusera à abandonner les privilèges honorifiques.

Pour autant, le discours et l'action du Comte de MONTREVEL auront une influence considérable sur les événements futurs, puisque le 7 décembre 1788, les officiers du bailliage et du présidial ⁵²renoncent à leurs privilèges. Cet acte émane-t-il de la véritable conviction de ces officiers, ou est-il le reflet d'un coup politique spectaculaire ?

Dès le début de l'année 1789, le comte reprend son discours du 15 décembre 1783, sur les privilèges de la noblesse. Il souhaite ainsi donner une impulsion et forcer la main aux nobles de Bresse. Le 2 mars de la même année, trente trois « gentilshommes » du bailliage, dont GARRON DE BEVIERE, Directeur de la Société d'Emulation de Bourg et futur député de la Noblesse en Bresse, s'opposent à la renonciation aux privilèges. Effectivement, la plupart des nobles de la Province estime qu'une telle renonciation est encore prématurée car elle laisserait entendre que la noblesse de Bresse a eu besoin d'un exemple, en l'occurrence, du Comte de MONTREVEL, pour prendre un tel acte. Ainsi, ils

⁵² La plupart des officiers du Bailliage et du Présidial font partie de la Société d'Emulation et ont entendu le discours du Comte de MONTREVEL

déclarent que la renonciation, « *quoique dictée par des motifs louables étoit néanmoins prématurée et tendoit à persuader au public que la Noblesse de cette Province a besoin d'exemple et d'impulsion pour remplir les actes de justice* »⁵³. D'ailleurs, comme le précise LALANDE, le différend entre le comte et la Noblesse locale « *l'empêchera d'être député* »⁵⁴ dans la province de Bresse. Cependant, le Mâconnais, plus confiant, ne tarde pas à regretter l'élection du Comte de MONTREVEL, puisqu'en effet, il est élu avec la recommandation de se prononcer en faveur du vote séparé pour chacun des ordres, ainsi que pour le maintien des bases même de la monarchie. Or, il fait partie des 90 députés libéraux de la noblesse et se prononce en faveur du Tiers Etat.

Le 7 mars de la même année, les officiers du bailliage, eux aussi privilégiés, sous la coupe de VALENTIN du PLANTIER, lieutenant général, décident de mettre fin à la propriété de leurs offices, mettant un terme à la vénalité de ces offices, très contestée, et rendant ainsi la justice gratuite. Cette renonciation très spectaculaire à une haute valeur d'exemple. En effet, la justice se trouve désormais plus proche des justiciable et plus égalitaire, car même les plus modestes peuvent agir en justice.

De plus, le 24 mars 1789, lors de la réunion des trois ordres de Bresse, et près de six mois avant la nuit du 4 et les décrets d'application du 11 août 1789, la noblesse de Bresse (à l'exception de celle de Bourg) semble adhérer à l'esprit de justice défendu par le Comte de MONTREVEL, se déclare prête à abandonner ses privilèges, et signe un acte de renonciation. Le lendemain, suivant l'exemple donné par la noblesse, le clergé communique au Tiers Etat une déclaration de renonciation aux privilèges, qui va dans le sens de la concorde.

Les auteurs du XIX^e siècle donneront au discours de LA BAUME une portée nationale, alors qu'en réalité il ne vise que le seul bailliage de Bresse. Pourtant, la lutte contre les privilèges de la noblesse aura une dimension nationale. Même si le libéralisme de Florent de LA BAUME s'arrête à la seule l'égalité fiscale entre les hommes, son discours a une portée encore plus générale, car il est prononcé près de six années avant que les privilèges ne soient supprimés. De plus, s'il semble logique

⁵³ *Déclaration par Messieurs les gentils Hommes de la ville de Bourg*; A.D Ain D 339/ 7 ; pièce n°12 ; p 1 ; 2 mars 1789.

⁵⁴ Jérôme LALANDE *Anecdotes de Bresse*, S.E Ms 35 p 42 A.D Ain.

que des membres du Tiers Etat s'opposent aux privilèges des nobles, il apparaît plus surprenant que ce soit les nobles eux-mêmes qui contestent les avantages dont ils jouissent.

Malgré ses opinions politiques et sa prise de position sur les privilèges de la noblesse de Bresse, MONTREVEL sera exécuté le 24 Messidor de l'an II de la République (12 juillet 1794). Avec lui s'éteint la dynastie des comtes de MONTREVEL, famille très influente sur le plan local.

Les hommes importants de la province semblent partager les idées du Comte de MONTREVEL. On note à ce titre que Thomas RIBOUD lui aussi, est favorable à l'abandon des privilèges de la noblesse, et il appelle les citoyens à rejeter l'égoïsme en partageant les charges publiques de l'Etat. Il préconise d'ailleurs, devant l'Assemblée du Tiers Etat de Bresse un changement d'état d'esprit, lié à l'égalité des citoyens devant l'impôt.

Quant à Jérôme LALANDE, bien qu'il approuve l'idée d'une égalité fiscale dans son for intérieur, il n'encourage pas pour autant l'abandon des privilèges, qu'il juge un peu trop rapide. Il déclare plus tard qu'en sollicitant contre les privilèges de la noblesse, il lutte contre lui-même, car, en tant que noble⁵⁵, il bénéficie de ces avantages. Il précise néanmoins qu'il souhaite donner l'exemple de renonciation des privilèges, car il est « *honteux d'une distinction agressive* ⁵⁶ ». Néanmoins son esprit égalitaire trouve des points d'accroche avec les idéaux révolutionnaires, bien qu'il reste malgré tout un homme de l'Ancien Régime.

Comme on vient de le voir, c'est principalement la pression fiscale qui fait débat aussi bien en France qu'au sein de la Société d'Emulation. Dans leur grande majorité, les leaders politiques de la province estiment qu'il est nécessaire d'instaurer une répartition plus juste de l'impôt. Ils considèrent que cela commence par l'établissement d'une égalité devant les charges fiscales.

Si l'attitude du comte de MONTREVEL et de l'élite culturelle bressane semble être très novatrice, en réalité, elle ne crée pas les événements mais ne fait que les anticiper.

⁵⁵ Son véritable nom est Jérôme Lefrançois De La Lande

⁵⁶Jérôme LALANDE ; *Anecdotes de Bresse*, A.D. Ain Ms 35.

B- La volonté d'établir l'égalité devant l'impôt.

Avant même la nuit du 4 août 1789 abolissant les privilèges, on assiste à une Révolution « intellectuelle » due à la diffusion de l'esprit des Lumières, contestant l'ordre établi et prônant l'égalité sociale.

Outre la contestation de la division en trois ordres de la société et des inégalités dues à la naissance, l'aggravation des charges fiscales est l'une des causes principales de la Révolution en France. En effet, les finances de l'état répondent à une organisation particulièrement archaïque puisqu'il n'existe aucune prévision budgétaire. Le roi se fait ainsi avancer les sommes nécessaires au bon fonctionnement de l'état par les fermiers généraux, qui lèvent ensuite l'impôt.

En Bresse, encore plus qu'ailleurs, la pression fiscale supportée par le tiers état est très importante. Au total, l'impôt de la Bresse rapporte 971 163 livres, bien plus que la province des Dombes. C'est en se basant sur de tels chiffres, que la population éclairée de la province conteste la fiscalité.

Le tiers ordre paye à la fois les impôts royaux, tels que la taille, la capitation, les vingtièmes, et les impôts ecclésiastiques dans lesquels on retrouve entre autres la dîme. Le tiers supporte également les impôts seigneuriaux (par exemple, le cens, les corvées, les banalités), et les impôts indirects tels que la gabelle, les aides et les traites. Comme le calcule l'avocat DUHAMEL⁵⁷, qui détaille tous les impôts qui pèsent sur la population pour l'année 1788, le tiers état de Bresse supporte 588 151 livres d'impôt. Quant à la Noblesse, exemptée de la taille, sa contribution d'impôt au titre des dixièmes et des vingtièmes, s'élève pour cette même année 1788 à seulement 75 539 livres. La crue du sel en revanche est supportée par tous et représente environ 200 000 livres.

Dans son *Supplément aux motions d'un avocat de Bresse*⁵⁸, DUHAMEL ne détaille pas les charges fiscales supportées par le clergé, mais on peut imaginer qu'elles ne sont pas très élevées, car le tiers état supporte à lui seul, près des trois

⁵⁷ DUHAMEL, *Supplément aux motions d'un avocat de Bresse*; A.D Ain ; D 339/7 pièce n°6 ; pages 16 à 18 ; sd

⁵⁸ *ibid* n° 54

quart des impôts. Le clergé de Bresse est séparé du clergé de France car les limites du diocèse ne correspondent pas à celles de la province. Le clergé de Bresse, dépend du diocèse de Lyon, ne bénéficie pas pour autant des mêmes avantages que ce dernier. Il paye la taille sur les biens de l'Eglise nouvellement acquis. Cette inégalité flagrante devient de moins en moins supportable pour le petit peuple; le mécontentement grandit (1) et peu à peu la nécessité d'une réforme de la fiscalité s'impose pour les juristes et les penseurs de Bresse (2).

1) *La lutte contre les inégalités fiscales.*

On l'a vu, l'impôt pèse principalement sur le tiers état. Toutefois, même au sein de cet ordre des disparités existent, et les bourgeois, plus riches, supportent mieux la pression fiscale que les petits paysans. En effet, la majorité des bourgeois, qui sont propriétaires fonciers ne sont pas assujettis à la taille. Le principe du consentement à l'impôt fait son chemin par le biais des cahiers de doléances de 1789, et les questions fiscales constituent un volet important de ces cahiers.

Dès 1775, et le *Mémoire sur les municipalités* de Turgot, il est question d'une répartition de l'impôt en fonction des facultés contributives de chaque citoyens. Il est nécessaire de connaître la situation, les besoins et les facultés de chaque contribuable. De même, comme partout dans le Royaume, l'égalité et une meilleure répartition des impôts sont parmi les préoccupations majeures du bailliage de Bresse. En effet, les membres du tiers état se plaignent de la lourdeur et de l'injustice des impôts, et réclament l'égalité fiscale, c'est-à-dire une juste contribution de chacun en fonction de leurs facultés.

D'ailleurs, beaucoup de discours, de mémoires ou de rapports relatifs à la fiscalité sont déposés à la Société d'Emulation. En effet, outre la lutte contre les inégalités fiscales engagée par le Comte de MONTREVEL dès 1783, les divers membres cherchent et exposent des solutions sur ce point. On peut citer VARENNE DE FENILLE, receveur des impositions en Bresse, qui adresse en 1790, une lettre aux députés de l'Assemblée Nationale, dans laquelle il précise que la Bresse paye beaucoup d'impôts et donne une solution qui permettrait une meilleure répartition des impôts futurs dans les différentes provinces. Il suggère que

la répartition de ceux-ci devrait être faite en fonction du contexte de chaque province. Pour ce faire, il faut chercher à savoir si la province a plus besoin d'animaux ou de main d'œuvre et adapter la taxation en conséquence.

Lorsque cette lettre est lue à la Société d'Emulation en janvier 1790, le secrétaire perpétuel, Thomas RIBOUD, précise qu'il s'agit « *d'informations très utiles pour les députés et très intéressantes pour le país.*⁵⁹ ».

Ce dernier, qui prend part aux grands débats qui animent l'Assemblée Nationale, écrit en 1790 une lettre à l'Assemblée Nationale Constituante, dans laquelle il déclare estimer judicieux de remplacer le terme « d'impôt » trop agressif selon lui par celui de « subsides » beaucoup plus doux. C'est finalement le terme de « contribution » qui sera substitué à celui d'impôt par les révolutionnaires.

Une autre attaque contre les inégalités fiscales est menée par les avocats de Bourg en Bresse, et principalement GAUTHIER des ORCIERES⁶⁰, qui bien que député du tiers état en Bresse, ne fait pas partie de la Société d'Emulation. Pourtant, il reprend les idées du comte de MONTREVEL, lorsqu'il dénonce des abus, notamment en ce qui concerne l'exemption de la taille pour les nobles. Grâce aux séances publiques, les idées développées par les membres de la Société d'Emulation ont une portée très générale, considérable et contribuent très largement à l'évolution des esprits. GAUTHIER DES ORCIERES évoque également l'inégalité dans la répartition de la capitation et des vingtièmes et se montre beaucoup plus radical que les membres de la Société d'Emulation. Afin de se défendre, la noblesse répond, et ce thème devient sujet à controverse.

Le tiers état de Bresse présente en 1788 une requête au Roi, « *contre le privilège exorbitant d'exemption de la taille, dont la noblesse jouit dans cette province*⁶¹ ». A cette occasion, le tiers ordre précise que la noblesse ne paye qu'un

⁵⁹ Registre des délibérations de la Société d'Emulation A.D Ain, D3 24 janvier 1790.

⁶⁰ GAUTHIER DES ORCIERES *Examen des privilèges des nobles de Bresse par Monsieur Gauthier des Orcières*, Lyon, Dellamollière, novembre 1788 ; D 339.

⁶¹ Requête présentée au Roi par le conseil ordinaire du tiers état de Bresse et Dombes, contre le privilège exorbitant d'exemption de la taille dont la noblesse jouit dans cette province, Bourg en Bresse Goyffon, 1788.

peu plus du quart des vingtièmes et le quinzième seulement de la capitation. Bien qu'elle contribue à l'impôt sur la crue du sel instauré dans la province de Bresse, elle ne participe qu'à hauteur d'un quatre vingtième de la corvée⁶². En conclusion, seul le tiers état supporte le quasi totalité des impôts, et cette requête sous entend une demande de réforme en profondeur de la fiscalité, afin de rendre l'impôt plus égalitaire. Cette volonté de changement n'échappe aux associés de la Société d'Emulation, qui tentent d'établir différents projets de réforme.

2) *Les projets de réformes de la fiscalité.*

Plusieurs des solutions envisagées par les ministres de Louis XVI, impliquent la fin des privilèges et une contribution des classes, jusqu'alors exemptées. Par exemple, dès 1774, Turgot tente d'unifier le système, afin de libéraliser le commerce. Necker, n'a pas le temps de mettre en place un programme d'économie budgétaire et d'élargissement de l'assiette fiscale. Enfin Calonne décide de la création d'une subvention territoriale pesant sur tous les propriétaires quelques soient leur classe. Tous ces projets de réformes se heurtent à une résistance des classes privilégiées et à la veille de la Révolution, les exemptions fiscales sont encore très importantes.

Dans les cahiers de doléances, les Bressans se montrent unanimes. Il faut supprimer les taxations et les impôts existants en les remplaçant par de nouveaux impôts, plus égalitaires⁶³. Ils sont entendus par l'élite bressane qui n'a de cesse de faire des propositions de réforme.

Le 7 décembre 1789, VARENNE DE FENILLE, receveur des impositions de Bresse et membre de la Société d'Emulation, propose aux députés de la province, un plan de restauration des finances de la France, par une répartition de l'impôt entre les départements, de la dette et de la dépense annuelle de l'Etat. Monsieur de FENILLE annonce aussi qu'il lui paraît nécessaire de créer un impôt sur la rente qui permettra l'amortissement du capital.

⁶² Ibid n°57

⁶³ Voir Michel PERONNET et Henri PLAGNE ; *La Révolution dans l'Ain, (1789-1799)* ; Horvath, -1989.

Aucun élément aujourd'hui ne permet de dire si ce plan a été présenté aux députés de l'Assemblée Nationale. Philibert LE DUC⁶⁴, précise qu'instaurer un impôt sur la rente porterait atteinte au crédit de l'Etat, et que c'est la raison pour laquelle une telle disposition n'a pas été adoptée.

Un peu partout dans le royaume, les penseurs tentent d'établir des projets de réforme de la fiscalité. A titre d'exemple, on peut s'intéresser à l'instauration d'une « taille tarifée », à l'initiative du contrôleur général Orry, calculée en fonction des capacités contributives des imposables⁶⁵. Mais ce projet ne fut adopté que dans la généralité de Paris. Dans d'autres provinces, on met en place un impôt proportionnel. En Bresse aussi, on s'intéresse à la réforme des impôts fonciers. Thomas RIBOUD, a fait une étude simultanée avec VARENNE DE FENILLE concernant l'imposition foncière. Cette dernière était destinée à fournir le plus gros revenu du Trésor. Le sujet était de savoir s'il devait s'agir d'un impôt pécuniaire, ou d'un impôt en nature. Tous deux conclurent à la création d'un impôt pécuniaire, basé sur le cadastre. Sous l'Ancien Régime, il n'existe pas de cadastre en Bresse, même si quelques plans cadastraux sont répertoriés dès 1790. Or, cette réforme nécessiterai la mise en place très longue d'un cadastre Les prévisions des deux auteurs furent cette fois-ci réalisées, puisque la loi du 23 novembre 1790 crée une contribution foncière.

Quant à MONTVASSAUD, son discours du 12 avril de la même année est relatif au *remplacement des impôts que l'on se projette de supprimer pour faire face aux besoins des villes*⁶⁶. L'impôt sur les fenêtres par exemple, peut être supprimé car les propriétaires de maisons payent déjà les vingtièmes. En ce qui concerne l'impôt sur les cheminées, il ne doit servir à taxer que les cheminées qui n'ont pas d'absolue nécessité et qui en conséquence, représentent un luxe. En revanche, il apparaît important de ménager le commerce et l'agriculture, qui font vivre la province.

Toutefois la réforme fiscale ne peut se faire sans une réforme tant de la société que de l'administration.

⁶⁴ Philibert Le DUC, *Histoire de la Révolution dans l'Ain*, t1, 1878, Lyon,

⁶⁵ Joël Cornette ; *La Monarchie ; entre renaissance et Révolution- 1515- 1792, Histoire de la France politique*, t 2, points, 2006

⁶⁶ Registre des délibérations de la Société d'Emulation A.D Ain, D3 12 avril 1790.

II- EVOLUTION DE LA SOCIETE ET REFORME DE L'ADMINISTRATION.

L'évolution de la société se manifeste d'une part par l'émergence de la notion de citoyenneté liée au patriotisme (A), et d'autre part par une réforme en profondeur du gouvernement et de l'administration (B).

A- Citoyenneté, patriotisme et évolution de la société bressane.

A la fin du XVIIIème siècle, les grands penseurs commencent à s'intéresser à la notion de citoyenneté. La petite province de Bresse, bien qu'éloignée de la capitale, n'est pas épargnée par ce courant de pensée. Les auteurs de la Société d'Emulation, dissertent sur la notion de citoyenneté (A). Mais certains vont encore plus loin, puisqu'ils s'interrogent sur une éventuelle émulation des femmes de la province par leur admission dans les sociétés littéraires (B).

1) La conduite d'un bon citoyen.

Deux années avant la création de la Société d'Emulation, en 1781, Thomas RIBOUD s'interroge sur le « *patriotisme dans le magistrat* », dans un discours prononcé lors de la rentrée du présidial de Bourg en Bresse. Le patriotisme devient un sujet très en vogue, lors des assemblées de la Société d'Emulation de Bourg.

Plusieurs membres de la Société d'Emulation demandent à la « population » d'être un « bon citoyen ». Cette notion de citoyen est encore toute récente et beaucoup de penseurs tentent de l'expliquer au travers d'ouvrages et de discours.

Tout d'abord, le père Pacifique ROUSSELET⁶⁷, membre de l'ordre du clergé et de la Société d'Emulation, prononce un discours intitulé « *L'honnête Homme* », dans lequel il précise les devoirs de l'honnête homme, citoyen par excellence, et explique ce qu'il est, mais aussi ce qu'il doit être.

⁶⁷ Prieur des Augustins du couvent royal de Brou.

Quant à l'abbé POURMENELE, il fait, lors de la séance du 14 juin 1784⁶⁸, un discours philosophique et patriotique sur la « soumission » dans l'ordre politique. Il reprend ainsi les idées de ROUSSELET concernant la nécessité pour l'homme d'abandonner la liberté naturelle au profit de la liberté civile. Il estime que le bon citoyen se fait un devoir d'une soumission qui lui procure une vie sans agitation. Le bon citoyen pense que ce n'est pas à lui de juger son souverain et l'indépendance est vue comme un attentat à ses yeux. Mais, reprend l'abbé, la liberté soumise aux lois n'est pas perdue et le bon citoyen qui leur obéit est encore plus libre que le citoyen indépendant. Toutes les voûtes du bonheur, lui sont alors ouvertes.

La notion de patriotisme se retrouve également dans un mémoire lu par MAHON, membre de plusieurs académies littéraires dont la Société d'Emulation de Bourg. Ce mémoire qui traite des meilleurs moyens de faire naître et d'encourager le patriotisme dans une monarchie, a remporté le prix de l'académie de Chalon sur Marne en 1787. A la suite de cette lecture, MAHON est admis en qualité de membre non résident de la Société d'Emulation de Bourg en Bresse.

En décembre 1788, Marie Antoine CERISIER lit un « *discours sur la bonne conduite que doivent tenir les bons citoyens dans la conjoncture présente* »⁶⁹. Pour commencer son discours, il reprend les avantages des sociétés littéraires, déjà développés par d'autres membres. Il précise également que les « *révolutions* » qui naissent un peu partout, et notamment aux Etats-Unis d'Amérique, peuvent changer la face du monde.

Pour lui, les discussions civiles conduisent le peuple esclave à la liberté et le peuple libre à l'esclavage.

La France est arrivée à une époque, déclare t-il, où il faut décider du bonheur et du malheur de la nation, de la puissance ou de la décadence, de son influence ou de la nullité politique. L'amour de la patrie doit être présent, faute de quoi, il existe un danger important pour la chose publique. En période de crise, si les citoyens restent dans l'ombre ou dans l'indifférence, ils manquent cruellement à leurs devoirs. Marie Antoine CERISIER combat fermement une certaine

⁶⁸ Registre des délibérations de la Société d'Emulation, SEA D1, sd.

⁶⁹ Marie Antoine CERISIER ; *discours sur la bonne conduite que doivent tenir les bons citoyens dans la conjoncture présente* A.D Ain, M 7 pièce n° 19 1788

pusillanimité, qui a pour conséquence d'éloigner les citoyens de la chose publique. Pour cela, une seule solution : il faut diriger le peuple en l'éclairant. Il déclare à ce titre qu'« *on n'attend pas, il est vrai, du cultivateur, de l'artisan, les lumières de celui qui, ayant blanchi dans l'étude des affaires, s'est exercé à peser dans une balance égale, les effets des loix, avec les intérêts des nations : mais il est des lumières éclatantes qui frappent tous les yeux, les principes généraux à la portée des esprits.* ⁷⁰ »

CERISIER explique aussi que c'est à la majorité qu'il appartient de décider, car « *la voix de la majorité est le vœu national et le vœu national est la loi régénératrice de l'Etat* ». Le troisième ordre peut donc jouer un rôle considérable, car son importance numérique lui permet de peser un poids sur la balance. Cette pensée contient les prémices du vote démocratique, car on s'intéresse davantage au souhait de la majorité et non plus au seul avis d'une élite sociale. Cette notion fait référence à l'égalité des hommes qui sont tous citoyens, et qui devraient à ce titre pouvoir disposer d'un droit de vote. Pour lui, la majorité décide dans l'intérêt de la Nation. L'intérêt général doit permettre à l'Etat de continuer à exister.

De plus, il ajoute que la seule bonne politique consiste pour les citoyens en une adhésion à leurs devoirs. Il rejoint en cela la pensée du Comte de MONTREVEL, associant chaque droit à un devoir. L'exercice de ces droits suppose plusieurs qualités essentielles à l'homme public. Il doit être éclairé, ferme et intègre. Toutefois, « *l'éloquence sans prudence ; la prudence sans bonne foi, et la bonne foi sans modération seroient des qualités insuffisantes.* ⁷¹ » Cependant, même si toutes ces qualités existent, elles sont inutiles en l'absence de patriotisme.

Enfin il relève que les mêmes qualités sont nécessaires pour rendre des travaux dans une petite académie ou pour agir dans les grandes affaires de l'Etat. Les hommes ne doivent pas hésiter à être éclairés car c'est grâce à eux que les choses avanceront. Et si l'unanimité se fait sans problème en ce qui concerne l'émulation des hommes, certains vont même jusqu'à se demander si les femmes sont elles aussi concernées.

⁷⁰ Ibid. n° 69

⁷¹ Ibid. n° 69

2) Admission des femmes dans les sociétés littéraires.

Certains membres de la Société d'Emulation se posent très vite la question de l'admission des femmes dans les sociétés littéraires. Ils considèrent, en effet, que la mixité serait un atout pour la société.

Dès mars 1783, afin d'être admis en qualité d'associé, BADON prononce un discours sur cette éventualité⁷². Pour l'auteur, il est important de s'intéresser à ce qui touche à la communication des idées, par une critique judicieuse et polie. Il propose d'augmenter les agréments de la Société en y admettant les femmes. Il précise que l'esprit n'a pas de sexe, et que les femmes ont une sensibilité plus vive, un goût plus fin, une imagination plus brillante. Pour lui, il serait plus utile de rendre des études communes aux deux sexes. Avec ce discours, en plus d'être admis comme associé non résident, BADON semble avoir ouvert une brèche. En effet, il ne fait aucune distinction entre les hommes et les femmes, ce qui à l'époque est très novateur, surtout dans une petite province comme la Bresse. BADON ne semble pas ignorer que bon nombre de salons parisiens sont ou ont été tenus par des femmes. A titre d'exemple on citera les salons très prisés de Françoise d'AUBIGNE au XVIIème, ou encore de Germaine de STAEL au XVIIIème siècle.

Huit années plus tard, MERMET, curé de PRESSIAT, lira lui aussi un discours sur l'admission des femmes dans les sociétés littéraires⁷³. Il faut que les femmes se cultivent aussi. Il cite l'exemple de l'Egypte. Dans ce pays, les femmes se réunissent dans les sociétés littéraires. La Révolution diffuse les lumières dans tout le royaume et il est normal que les femmes y aient également accès. Selon l'auteur, la comédie de Molière « *Les Femmes Savantes* » a développé une notion de ridicule envers les femmes qui cultivent les lettres. Malgré tout, avec le temps, cette notion s'est dissipée et il est temps que les femmes reviennent à la culture des lettres et des arts qu'elles avaient dû quitter suite à la parution de cet ouvrage.

⁷² M. BADON ; *Discours sur l'admission des dames dans la Société*, prononcé le 23 mars 1783 à la Société d'Emulation de Bourg ; A.D Ain, D1

⁷³ MERMET, *Discours sur l'admission des femmes dans les Sociétés littéraire*. A.D Ain, M 7 pièce 26, janvier 1791.

Les délibérations que l'on rend dans les académies ne sont pas de la même importance que celles que l'on rend dans les corps politiques. Il n'y a donc aucun « inconvénient » à ce que les femmes entrent dans les académies littéraires puisque les délibérations de ces sociétés se limitent à la perception des sciences et des arts. S'il ne se montre pas opposé à l'admission des femmes dans les Sociétés savantes, MERMET se montre moins novateur que BADON, car il les cantonne aux seules discussions littéraires ou artistiques.

Le fondateur de la Société d'Emulation quant à lui, pense que l'intelligence des femmes n'est pas inférieure à celle des hommes. « *C'est l'éducation qui est cause que les femmes ne sont pas capables de tout ce que les hommes croient savoir faire exclusivement* ⁷⁴ ». Pour lui, les femmes ne sont pas des êtres inférieurs, et RIBOUD leur attribue même des qualités que n'ont pas les hommes. Par exemple, elles ont une sensibilité supérieure à celle des hommes.

Malgré tout, et bien que ces discours sur l'admission des femmes dans les sociétés littéraires, soient bien accueillis par les membres de la Société d'Emulation, ils ne sont pas pour autant mis en pratique immédiatement. Il faut en effet attendre 1811 pour qu'Adine JOLIVEAU de SEGRAIS soit la première femme à intégrer la Société d'Emulation, ce qui pour l'époque est une grande avancée. Tout de même dès 1784 les cours publics mis en place par la Société sont ouverts aussi aux femmes. Ainsi, on voit des jeunes filles assister aux cours d'anatomie et d'accouchement à la Société d'Emulation. D'ailleurs ces cours publics vaudront à la société des articles élogieux publiés dans un certain nombre de journaux de l'époque, dont entre autres, le *Journal des Savants*. Ces cours publics à l'attention des femmes proposés par la Société d'Emulation sont assez remarquables. Néanmoins cette pratique est assez répandue dans le Royaume à cette époque et fortement encouragée.

Selon les associés de la Société d'Emulation, les institutions du Royaume sont à cette époque, totalement archaïques, irrationnelles et pas du tout identiques sur tout le territoire. L'émulation de la population permet d'ouvrir les esprits et d'envisager une nouvelle organisation de la société et plus particulièrement du gouvernement et de l'administration tant au point de vue local que national.

⁷⁴ Thomas RIBOUD ; *notes philosophiques et littéraires*. A.D Ain E 755 art. 143 puissance maritale.

B- Réforme du gouvernement et de l'administration

De nombreux auteurs ont rédigé des plans de régénération de la France, en s'attaquant à l'administration de l'ancien régime. Les plus connus élaborent une réflexion originale du royaume, qu'ils étudient comme une réalité démographique, et unité géographique, mais surtout comme un espace institutionnel uni⁷⁵. En Bresse comme un peu partout ailleurs, on demande que soit mise en place une constitution afin d'encadrer au mieux les pouvoirs du Roi. La centralisation du pouvoir monarchique est très contestée et les hommes éclairés de Bresse s'interrogent sur une possible réforme de l'administration, à la fois sur le plan national (1) que local (2).

1) Réforme de l'administration centrale

Lors de la séance du 24 mai 1788, MANDRILLON⁷⁶ propose à la Société d'Emulation des « *fragments de politique et de littérature* ». Dans ces pièces politiques, il évoque la constitution des Etats-Unis d'Amérique et de Hollande, et précise qu'il serait nécessaire que la France se dote elle aussi d'un « *texte fondamental* ». Sur ce point, le secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation écrit que MANDRILLON a une vue sage, et qu'il expose des détails intéressants, voire même profonds, sur les constitutions citées⁷⁷.

Lors de leur discours prononcé pour l'ouverture des réunions du bailliage de Bresse, VALENTIN DU PLANTIER, et Thomas RIBOUD, respectivement lieutenant général du bailliage et procureur du roi au présidial, tous deux membres de la Société d'Emulation, abordent l'absence de constitution pour le royaume. Sur ce point, ils précisent qu'une constitution ne serait pas utile s'il n'existe pas une alliance avec le Roi. Ainsi, VALENTIN DU PLANTIER, bien que noble, devient le

⁷⁵ Voir Joël Cornette ; *La Monarchie, entre renaissance et Révolution (1515-1792) Histoire de la France politique 2*; Points, 2006.

⁷⁶ Négociant à Amsterdam, il est également membre des académies de HARLEM et de PHILADELPHIE.

⁷⁷ *Registre des Délibérations de la Société d'Emulation*, A.D Ain, SEA, D3 sd.

plus fort soutien du Tiers Etat de Bresse, puisqu'il souhaite encadrer les pouvoirs du Roi par une constitution et établir une monarchie tempérée.

A cette époque deux notions de constitution apparaissent. Pour les uns, la constitution s'analyse en une simple rédaction des lois fondamentales du royaume déjà existantes et qui définit simplement la nature politique du royaume. C'est la conception classique de la constitution, telle que défendue entre autres par Louis XV dans sa séance de flagellation de 1766. Pour d'autres en revanche, il convient de partir sur de nouvelles bases correspondant mieux à la réalité économique et sociale tout en donnant plus de pouvoir au peuple. Ainsi, ce texte organise la distribution de la puissance publique.

Les deux membres de la Société d'Emulation reprennent ici une idée, déjà développée par CERISIER en 1788⁷⁸, dans son ouvrage relatif à la régénération de la France par les états généraux dans lequel il observe que la constitution doit donner un pouvoir plus important à un organe de représentation nationale. CERISIER s'inspire des pays étrangers tels que l'Angleterre ou les Etats-Unis et note que les états généraux ne doivent pas tirer leur pouvoir des assemblées provinciales. En effet, pour lui, c'est le seul moyen pour que les états généraux ne soient pas dominés par l'aristocratie, très influente dans les petites provinces.

Dans un discours qu'il prononce à la Société d'Emulation, il déclare que les rapports sont si étroits entre les intérêts du Roi et ceux du peuple, qu'il est logique que ceux-ci ne soient pas divisés. CERISIER, dans son ouvrage⁷⁹, précise que la constitution doit avoir pour base les lois établies de concert entre le souverain et la nation. Si celle-ci est bien faite, l'administration est équilibrée ; assurant ainsi le « *bonheur des peuples* » et la « *solidité des empires* ». On retrouve ici la notion sous-jacente de *Contrat Social* développée par Jean Jacques ROUSSEAU.

Il est nécessaire d'avoir une constitution qui fonctionne d'elle-même, dont la marche est indépendante des talents ou des vertus de l'administration. CERISIER précise que la constitution doit confier la partie fiscale à une administration publique,

⁷⁸ Marie Antoine CERISIER ; *Régénération de la France par les états généraux*. 1788.

⁷⁹ Ibid. n° 78

seule chargée de la gérer de façon intelligente. Il se prononce en faveur d'un service public de l'état, chargé de récolter les impôts versés par les contribuables.

Lors d'un discours devant l'Assemblée Générale du tiers état de Bresse⁸⁰, Thomas RIBOUD se prononce sur les différents régimes politiques existants. C'est avant tout la monarchie tempérée ou « monarchie douce » qui est « *celle qui promet à l'homme le plus de sûreté et de bonheur*⁸¹ ». Il estime que le despotisme est néfaste par le fait qu'il détruit l'amour de la patrie et qu'il annonce ainsi la chute des empires. L'aristocratie ou la démocratie ne sont pas non plus de bons systèmes dans la mesure où ils entraînent un certain nombre de troubles et que l'intérêt de la patrie est souvent négligé. La monarchie modérée est le meilleur des régimes car l'homme n'a pas à vaincre les abus de la puissance, dans la mesure où le souverain et les lois veillent sur lui.

Les membres de la Société d'Emulation, qui ont une très nette préférence pour le régime monarchique, ne se trouvent pas coupés des idées du reste du royaume. Déjà en 1758, Jérôme LALANDE prononce à Lyon un « *discours sur la préférence que l'on doit à la monarchie sur une autre forme de gouvernement* », thèse qu'il défendra toute sa vie, même durant la Révolution. Les magistrats de Bourg, et plus particulièrement Thomas RIBOUD, estiment que l'idéal est une monarchie libérale et constitutionnelle.

Les Bressans veulent également une réforme de l'administration de la justice. En effet, comme dans tout le royaume, on souhaite une justice plus rapide, plus proche des justiciables, plus simple, et accessible à tous.

2) *La réforme de l'administration locale.*

⁸⁰ Thomas RIBOUD, *Discours sur l'administration ancienne et moderne de Bresse* 1787.

⁸¹ Thomas RIBOUD, *Discours sur l'administration ancienne et moderne de Bresse* 1787

La question de l'administration de la Bresse est également mise sur le tapis par le fondateur de la Société d'Emulation. En effet, lors de la séance du 14 mai 1787⁸², Thomas RIBOUD, procureur du roi au présidial de Bourg précise au cours d'un discours relatif à l'administration ancienne et nouvelle de la province de Bresse ce qu'il faut attendre d'une province. A cette occasion, il demande que les statuts de cette province soient régis par un code, retraçant les règles qui y sont applicables. Cependant, il estime que l'administration de Bresse n'est pas si mauvaise que cela et qu'elle présente un certain nombre de bienfaits.

Pour lui, la province de Bresse réunit à la fois des avantages des pays d'états, et ceux des pays d'élection, car elle dispose d'une administration mixte, et ce type d'administration bien que peu connu est digne d'attention.

La mixité de l'administration réside dans le fait que, traditionnellement, la Bresse est un pays d'états. En effet, en 1403, explique RIBOUD, le Duc de Savoie convoque les trois états de Bresse et du Bugey que sont la noblesse, le clergé et le tiers état. Au départ, les ordres se réunissaient ensemble puis petit à petit, chacun des ordres s'assemble en fonction de ses intérêts, qu'ils soient généraux ou particuliers. Puis, après l'annexion de la province à la France, le pouvoir royal a préféré mettre en place le régime des pays d'élection. Un pays d'élection permet au contribuable de contester l'imposition. L'élection est composée « d'élus », chargés de répartir les tailles entre chacune des paroisses. Malgré l'existence de l'élection depuis 1601, les états de Bresse n'ont pas pour autant cessé de se réunir. Effectivement, les états se réunissent tous les trois ans, notamment pour procéder à l'élection des syndics de chacun des ordres. L'Assemblée examine la gestion des syndics puis discute des affaires de la province, afin de prévenir tout abus. Cependant, les pouvoirs des états ne sont définis nulle part.

Les juristes bressans semblent très attachés à l'administration de la province de Bresse et désirent qu'elle ait plus de poids dans les institutions.

Selon le procureur du roi au présidial, la Bresse n'est pas une administration d'états pure et simple et c'est sans doute très avantageux car la province est très petite. Ainsi, on a un équilibre entre l'administration qui délibère et l'intendant qui

⁸² Thomas RIBOUD, *Discours sur l'administration ancienne et moderne de Bresse* 1787.

ordonne. Chacun est très dépendant de l'autre car « *ceux qui délibèrent ne peuvent rien sans l'autorité de celui qui ordonne et celui qui ordonne ne statue rien sans l'avis de ceux qui délibèrent* ⁸³ ».

Thomas RIBOUD est séduit par l'administration intérieure des Etats-Unis d'Amérique et explique que les habitants doivent être associés aux décisions les concernant. Les provinces doivent avoir des représentants si elles veulent avoir une meilleure administration. Il souhaite que l'on s'inspire des réformes américaines en France.

A l'instar des autres penseurs du XVIIIème siècle, RIBOUD demande également que la province dispose d'une administration mieux gérée. Cette demande sera respectée avec la mise en place des départements en 1790.

Les rédacteurs des cahiers de doléances, demandent avant tout que les limites géographiques des provinces soient posées officiellement⁸⁴. Effectivement, il est bien plus évident de gérer une province qui a des limites bien définies. Certains vont même souhaiter que les provinces de la Bresse et de la Dombes soient constituées en états provinciaux et régies ensuite par une seule administration⁸⁵. Cette disposition fera l'unanimité chez les trois ordres, et les trois états des deux provinces réunies adopteront un plan en ce sens.

De plus, dans les cahiers de doléances de Bresse, la possibilité de créer une « constitution provinciale » est largement évoquée. Pour appuyer cette demande, les auteurs se basent sur la Province du Dauphiné, qui dispose d'une constitution. Le Dauphiné voisin de la Bresse est un exemple pour les membres de la Société d'Emulation. Ils estiment que sans une constitution propre, la Bresse sera toujours très mal administrée. Le Tiers précise également qu'il est nécessaire que les décisions résultent d'un vote par tête dans les administrations provinciales.

⁸³ Ibid. n° 82

⁸⁴ Voir notamment ; *Cahier des plaintes et des doléances de la province de Bresse*, Chapitre Troisième, article III.

⁸⁵ Ibid n° 84, chapitre Huitième, article 1.

La requête du tiers état de la ville⁸⁶ de Bourg demande le rétablissement de la Cour Souveraine de Bourg, transférée à Metz par Louis XIV en 1661, au motif que les officiers du bailliage se sont empressés de veiller à l'exécution des lois du 8 mai⁸⁷ et ne se sont opposés à son enregistrement comme l'a fait le Parlement de Bourgogne. Parmi les membres signataires de cette requête, on trouve entre autre GOYFFON, BADON, PICQUET, et le docteur MONNIER. Le Conseil Municipal confirme à la lecture de la requête, la demande de rétablissement de la Cour Souveraine.

Lors de la création du département de l'Ain au début de l'année 1790, les provinces de Bresse, Bugey, Dombes et Pays de Gex, ont été regroupées pour ne former qu'une seule et même entité. Il est cependant à noter que cette réunion ne se fait pas sans difficultés, puisqu'en effet, le baillage de Belley désire devenir chef lieu de se nouveau département. C'est finalement à Bourg, dans la province de Bresse, plus calme, qu'est installé le chef lieu du département. De plus, sans doute se méfie-t-on de la présence de l'évêque à Belley, que l'on juge trop influent.

Dès le début de l'année 1790, LALANDE suit la création du département avec grand intérêt comme beaucoup de lettrés de la Province. Bourg devient alors, aux yeux de l'astronome, la première ville de France⁸⁸.

⁸⁶ *Requête du tiers état de la ville de Bourg*; 1788, Bourg en Bresse, Goyffon, A.D Ain 52 B 1.

⁸⁷ La requête ne mentionne pas l'année où ont été prise les lois du 8 mai, mais il semble qu'il s'agisse de l'année 1661, année du transfert de la Cour Souveraine de Bourg à Metz.

⁸⁸ <http://societe-d-emulation-de-l-ain.overblog.com/archive12.2007.html>

CHAPITRE DEUXIEME :

***LE ROLE DES MEMBRES DE LA SOCIETE D'
EMULATION DURANT LES EVENEMENTS DE LA
REVOLUTION.***

Dans la province de Bresse, les grands penseurs jouent, pour la majorité d'entre eux, un rôle considérable sur les événements révolutionnaires qui se déroulent dans la province. Dans leurs discours, ils manifestent leur désaccord avec le régime monarchique en place et tentent d'établir des projets de réforme en profondeur de la société. Si au commencement de la révolution, les membres de la Société d'Emulation sont considérés comme les leaders du mouvement, notamment lors de la rédaction des cahiers de doléances et de la convocation des états généraux (I), on assiste petit à petit à un effacement des modérés au profit de nouveaux chefs beaucoup plus radicaux (II).

I- CONVOCATION DES ETATS GENERAUX ET REDACTION **DES CAHIERS DE DOLEANCES.**

Les états généraux est le nom donné à une assemblée politique réunie à la discrétion du Roi de France, généralement en période de crises graves. Leur rôle se limite simplement à conseiller le monarque et à rendre légitime les nouvelles taxes royales. Parallèlement à la convocation des états généraux, on attend dans le royaume, la rédaction des cahiers de doléances, d'abord rédigés au niveau de la paroisse, puis synthétisés lors des assemblées de bailliage ou de province.

Lors des assemblées paysannes précédant la rédaction des cahiers de doléances, on remarque un taux de participation très élevé, signe de l'intérêt de la population à participer aux réformes.

L'édit de convocation des états généraux ne surprend pas les esprits. Au contraire, attendu par tous, il satisfait pleinement les hommes de loi éclairés. En effet, les assemblées de bailliage sont un moyen de faire passer les aspirations politiques élaborées par les grands penseurs des Lumières et les cahiers de doléances permettent de tracer les grandes lignes d'un programme de réformes⁸⁹. Dans le cahier commun des Pays de Bresse (A) élaboré en vue de la convocation

⁸⁹ Michel PERONNET et Henri PLAGNE ; *La Révolution dans l'Ain, (1789-1799)*; HORVATH, 1989.

des états généraux (B), on remarque que les dispositions essentielles viennent des idées défendues par les hommes de loi Bressans.

A- La décision de rédiger des cahiers communs de doléances.

En France, on attend la rédaction de près de quarante mille cahiers de doléances. Bien que tous les français ne participent pas directement à la rédaction des cahiers de doléances, il s'agit pour le peuple d'une occasion de faire entendre sa voix, et de faire connaître ses désirs. Le refus d'une société hiérarchisée se fait nettement sentir et l'idée d'égalité sociale est très présente. Dans leur discours d'ouverture de l'Assemblée Générale des trois ordres de Bresse, en vue de la préparation des cahiers de doléances et des états généraux, Thomas RIBOUD et VALENTIN DU PLANTIER, évoquent la concorde (1). Ces discours permettront la rédaction d'un cahier de doléances de la province de Bresse commun aux trois ordres (2).

1) L'importance des discours de VALENTIN DU PLANTIER et Thomas RIBOUD

Le 23 mars 1789 à huit heures du matin, ont lieu les réunions électorales du bailliage de Bresse. Ces réunions, communes aux trois ordres, se tiennent à Bourg en Bresse, en l'église des RR. PP Dominicains⁹⁰. Elles ont pour objectif de préparer la rédaction des cahiers de doléances, ainsi que la nomination des députés en vue des états généraux du mois de mai⁹¹.

VALENTIN DU PLANTIER, lieutenant général du bailliage de Bresse, admis à la Société d'Emulation en qualité d'associé ordinaire le 24 février 1787, à la suite de la lecture de deux de ses mémoires, préside la séance. Il fait également partie des neuf membres de la Société d'Emulation qui se rendent à Paris cette même année, afin de prendre connaissance du climat politique et social de la capitale.

⁹⁰ **Actuellement le couvent des sœurs de Saint Joseph.**

⁹¹ Convocation des états généraux de Bresse, A.D Ain, 52B5, 1789

Il est assisté dans sa tâche de président de séance par Thomas RIBOUD, procureur du Roi au présidial de Bourg.

Lors de l'ouverture de l'Assemblée Générale des trois ordres de Bresse, convoquée sur ordre du lieutenant général du bailliage VALENTIN DU PLANTIER, à la fin du mois de février 1789⁹², celui-ci prononce un discours éloquent devant sept cent soixante sept personnes qui, en raison des procurations dont ils disposent, représentent neuf cent vingt neuf suffrages, et n'hésite pas à reprendre les phrases de la « *déclaration des gentilshommes* » de Bresse dans laquelle la noblesse se dit favorable à l'union avec le tiers état, requête également acceptée par les membres du clergé. Ainsi, précise-t-il « *la Révolution ne sera pas mouvementée et l'harmonie existera entre les ordres* »⁹³. Il annonce qu'il est urgent de trouver des points d'accord entre les trois ordres afin de préserver le pacifisme de la province. La patrie en danger doit être restaurée par le travail commun. Si les trois ordres parviennent à trouver un accord entre eux et à s'unir, la Bresse sera la première des provinces à bénéficier de la concorde et de l'harmonie dont les effets sont très précieux. Les députés pourront ainsi travailler ensemble sous « *les drapeaux de la fraternité et de l'union* ». En revanche si les individus et les ordres s'isolent, il faudra renoncer à la « *patrie* » qui est subordonnée au ralliement de tous les Français.

Il emploie des termes très à la mode au XVIII^{ème} siècle et parle de « *constitution* », de « *citoyen* » de « *révolution* » de « *patriotisme* » de « *loi* » et de « *régénération* ». Pour autant, son fait référence des notions plutôt théoriques et abstraites.

Le même jour, le procureur du Roi au bailliage de Bourg se prononce, quant à lui, sur la nécessité d'une union réciproque entre les trois ordres et le gouvernement. S'il emploie quasiment les mêmes termes que VALENTIN DU PLANTIER, il se montre beaucoup moins utopique et plus actuel lorsqu'il évoque

⁹² Suite à cette assemblée générale des trois ordres, ouverture des assemblées électorales du bailliage, chaque ordre tiendra son assemblée générale en vue de l'élection des députés.

⁹³ VALENTIN DU PLANTIER, *discours prononcé lors de l'ouverture de l'Assemblée Générale des trois ordres tenue à Bourg le 23 mars 1789*

« *l'Assemblée Nationale* ⁹⁴ ». Thomas RIBOUD estime que la Société ne doit pas être un simple conglomérat d'individus égoïstes, intéressés et lâches, mais doit être au contraire composé de personnes responsables et actives, sachant vivre en harmonie. Les intérêts de la patrie ne sont pas confondus avec ceux de l'individu.

Il commence par se prononcer sur la nécessité d'une union entre les membres de chacun des ordres, puis explique pourquoi il doit y avoir une union des trois ordres entre eux⁹⁵. Les trois ordres poursuivent un intérêt commun : assurer la liberté publique et maintenir l'équilibre entre les pouvoirs. Pour parvenir à cette union, ils doivent refuser tout privilège qui tendrait à les séparer. Le lieu où s'assembleront les représentants de la nation doit être vue comme « *le temple de la concorde* »⁹⁶. Les députés, doivent avant tout être des citoyens raisonnables. Enfin, il déclare que les ordres doivent non seulement être unis entre eux mais également unis avec le gouvernement. La rédaction d'un cahier commun de doléances est un bon moyen de montrer la volonté d'union des trois ordres de Bresse. Dans son discours, RIBOUD, cahiers de doléances reprend la thèse de CERISIER, membre de la société d'Emulation, qui se prononce en faveur de la rédaction d'un cahier de doléances unique pour les trois ordres. Le procureur du Roi énonce que ce cahier doit être divisé en deux parties. La première traitera des sujets susceptibles d'intéresser la nation, ainsi que les lois qui fixeront la constitution. La deuxième partie sera consacrée aux sujets qui intéressent directement la province de Bresse, et plus particulièrement l'administration locale.

Enfin, pour appuyer sa thèse, il déclare que l'unanimité des suffrages ou la réunion des trois ordres est un atout important pour appuyer les demandes du peuple. Selon Thomas RIBOUD la régénération de la France naîtra de l'union des trois ordres entre eux, et il précise en ces termes que « *Si un heureux accord unit les trois ordres entre eux, le bien général ne sera pas arrêté ; nous aurons une bonne constitution ; le despotisme n'abordera jamais la France ; les abus disparaîtront, et les administrations des provinces seront bientôt perfectionnées.* »

⁹⁴ Une différence notable sépare les deux hommes. VALENTIN DU PLANTIER est noble, alors que RIBOUD est membre du Tiers Etat.

⁹⁵ Thomas RIBOUD, *discours prononcé lors de l'ouverture de l'Assemblée Générale des trois ordres tenue à Bourg le 23 mars 1789 sur la nécessité de l'union réciproque entre les trois ordres et le gouvernement* in *La Bresse invente la Concorde* ; annales de la Société d'Emulation 1990

⁹⁶ Ibid. n° 95

Pour les deux présidents de séances, l'union entre les ordres est le meilleur moyen de permettre une réforme, pour préserver la liberté et pouvoir ainsi lutter contre le despotisme. Cependant, RIBOUD précise que l'union a un certain prix, celui de l'abandon des privilèges. L'idée du Comte de MONTREVEL est une fois de plus reprise. Il rappelle même aux deux premiers ordres que « *les privilèges ne sont pas des droits* » car « *les droits perdent ce nom quand le bien général le demande.* »⁹⁷. Il reprend ensuite la revendication du Tiers Ordre qui consiste en l'établissement de l'égalité devant l'impôt comme condition nécessaire et suffisante à une union avec les ordres privilégiés.

2) *L'influence du discours sur les cahiers de doléances de Bresse.*

Les remarquables discours du Lieutenant Général et de Thomas RIBOUD, lors de l'ouverture de l'assemblée générale des trois ordres de Bresse, ont favorisé la concorde et ont influencé considérablement la rédaction des cahiers des plaintes et des doléances. Les cahiers de doléances sont considérés comme un contrat ayant pour objectif de tracer les grandes lignes de la réforme future.

Si dès l'ouverture de l'assemblée générale le 23 mars 1789, la noblesse bressane prend l'initiative d'abandonner ses privilèges, elle se refuse dans un premier temps à accepter la proposition du tiers état de rédiger en commun le cahier de doléances de la province. Le lendemain, 24 mars, les trois ordres s'allient finalement, convaincus d'avoir à défendre un seul et même projet de réforme. Ce jour marque en Bresse le début de la Concorde et de l'Union, la journée se termine dans la liesse et Thomas RIBOUD déclare « *c'est le plus beau jour de ma vie* »⁹⁸.

Les cahiers de doléances sont confiés à une commission tripartite de trente six membres appartenant à chacun des trois ordres. Lors de la rédaction de ces cahiers, la Bresse assiste à un petit débat, puisque la Noblesse souhaite que neuf députés de chaque ordre se chargent de leur rédaction, alors que le Tiers Etat

⁹⁷ Ibid n °95

⁹⁸ Voir notamment, *La Bresse invente la Concorde* ; annales de la Société d'Emulation 1990

souhaite en avoir le double. La noblesse finit par accepter cette requête après des heurts et des discussions. Chaque paroisse rédige un cahier⁹⁹. Les revendications seront ensuite reprises dans un cahier commun, une fois les assemblées générales des trois ordres clôturées, reprenant les doléances particulières telles qu'elles sont enregistrées par les trente six commissaires, chargés de rédiger les cahiers de chaque paroisse. Puis, dix huit commissaires choisis parmi les trente et six initiaux, procèdent à la rédaction du cahier commun aux trois ordres de la province. La rédaction a lieu le 1^{er} avril 1789 en l'Hôtel de Province à Bourg.

Les cahiers de doléances de Bresse ont beaucoup été influencés par les hommes de lois locaux et les membres de la Société d'Emulation. En effet, on constate une emprise de ces hommes de loi sur les paysans qui acceptent de se joindre aux projets politiques défendus par les magistrats bressans. Néanmoins, afin que le peuple puisse s'exprimer à travers les cahiers de doléances, on utilise différentes techniques. La première méthode, celle des additions, consiste à rédiger des ajouts manifestes présentés lors des assemblées par les paysans eux mêmes et le plus souvent insérés en fin de cahier. Ainsi, près de quatre vingt cahiers de Bresse et de Dombes ont procédé à ce type d'ajouts¹⁰⁰. La plupart du temps, les additions dénoncent les abus les plus redoutés par la population mais aussi un certain nombre de droits seigneuriaux qui n'ont plus lieu d'être.

En revanche l'autre méthode, fait appel à des rédacteurs qui recueillent les demandes de la population et sont parfois les « *traducteurs des plaintes paysannes*¹⁰¹ ». Avec cette méthode, les paysans ont un rôle beaucoup moins actif. Les cahiers de doléances de la province reflètent ainsi la volonté d'une rédaction collective à plusieurs degrés émanant des notaires, paysans, notables et hommes de loi bressans.

Comme le leur permet le règlement du Roi dans son article 43¹⁰², et comme l'ont conseillé RIBOUD et VALENTIN DU PLANTIER, la province de Bresse a

⁹⁹ La province de Bresse compte environ 185 paroisses.

¹⁰⁰ La Révolution à Macon et dans la Région (études) ; actes du colloque d'histoire (5, 6, 7 mai 1989) A.D Ain, Bibl. L2 28 p 138

¹⁰¹ Ibid. n° 100

¹⁰² Règlement fait par le Roi pour l'exécution des lettres de convocation du 24 janvier, folio.

donc choisis de rédiger un cahier de doléances commun aux trois ordres. Marie Antoine CERISIER, membre de la Société d'Emulation, se charge d'écrire des discours qu'il adresse respectivement au clergé et à la noblesse de la province, afin de leur demander leur concours pour la rédaction du cahier de doléances commun aux trois ordres. En fervent patriote, il devient le porte-parole du Tiers Etat lors de la rédaction de ce cahier. Les deux premiers ordres répondent par l'affirmative à cette proposition et hormis quelques réticences de la noblesse, la conciliation est assez facile. Le cahier est divisé en trois colonnes, chacune répondant aux doléances de chaque ordre.(ANNEXE)

On constate que le cahier est nettement inspiré par la philosophie et la politique de l'époque. En effet, à leur lecture, on remarque bien des similitudes avec les idées des grands hommes du bailliage de Bresse. Outre le fait qu'ils soient communs, et comme l'avait demandé Thomas RIBOUD, les cahiers de doléances sont séparés en deux parties. La première, comporte sept chapitres et traite des affaires générales de la nation. On retrouve en effet des doléances relatives à la justice, à l'administration, à la constitution générale de la monarchie ou encore à la finance et aux impôts. La seconde partie, quant à elle, est spécifique au bailliage de Bresse. Par exemple, les bressans demandent à être administrés conjointement avec les Dombes, ou encore que les limites de la province soient fixées de manière invariable, ainsi que le rétablissement de la Cour Souveraine de Bourg, telle qu'elle existait entre 1658 et 1661¹⁰³.

Dans le cahier des plaintes et des doléances, on note que sur un certain nombre de points, les trois ordres se sont mis d'accord, notamment en ce qui concerne la constitution générale de la monarchie. Chacun des ordres demande que soit dressée une « *charte constitutionnelle* »¹⁰⁴, idée déjà évoquée par Thomas RIBOUD et VALENTIN DU PLANTIER, dans leur discours d'ouverture de l'Assemblée Générale des trois ordres. Il en est de même en ce qui concerne l'égalité

¹⁰³ Cahier des plaintes et des doléances des trois ordres de la province de Bresse ; chapitre Huit, article 1 à 10 ; 1789 ; A.D Ain B 52 23 à 28.

¹⁰⁴ Cahier des plaintes et des doléances des trois ordres de la province de Bresse ; chapitre Premier, article Ier , 1789 ; A.D Ain, B 52 23à 28.

des citoyens devant l'impôt. Dans l'article XX¹⁰⁵, la noblesse se réfère à une délibération du 23 mars 1789, dans laquelle, on l'a vu, elle s'engage à renoncer à ses privilèges. Quant au clergé, il ne se prononce pas sur ce point.

De plus, parmi les commissaires chargés de la rédaction de ces cahiers, une bonne partie sont des associés de la Société d'Emulation, tels que PIQUET, GARRON DE LA BEVIERE, LOUBAT DE BOHAN, DOMBEY, le Comte de BEVY, CERISIER, l'abbé BARQUET ou encore le père ROUSSELET.

On remarque également que les cahiers de doléances qui demeurent favorables à la monarchie, à la condition qu'elle soit encadrée par un certain nombre de limites, restent dans l'air du temps. En effet, le roi doit partager le pouvoir législatif conjointement avec la nation. En revanche, lui seul doit détenir le pouvoir exécutif¹⁰⁶. L'idée de mettre en place une monarchie tempérée, telle que l'avait entre autres décrite Montesquieu, par la séparation des pouvoirs, se retrouve chez la majorité des membres de la Société d'Emulation et plus particulièrement chez Thomas RIBOUD.

Concernant les doléances particulières du pays de Bresse, il est convenu par chacun des ordres, qu'ils s'assemblent à Bourg et travaillent en commun. En Bresse, la réunion des trois ordres ne se solde pas par un combat long et difficile, comme cela a pu se produire dans d'autres provinces du Royaume, lesquelles n'ont même pas, pour la grande majorité, envisagé un travail en commun.

En revanche, la question du vote par ordre ou par tête n'est pas résolue. En effet, les membres du tiers état demandent qu'il soit établi un système de vote par tête, en raison de leur supériorité numérique. Pour refuser cette demande, la noblesse oppose un décret des états généraux de 1355 qui prévoit le vote par ordre. Un débat naît ensuite dans la Province de Bresse, et le Comte de MONTREVEL est l'un des premiers à se rallier à la cause du Tiers Etat et à se montrer favorable à un vote par tête et non par ordre. La majorité des nobles refuse de prendre une telle mesure. D'ailleurs, ni le lieutenant général, ni le procureur du Roi n'évoquent cette question dans leur discours, prononcé lors de l'ouverture de l'Assemblée Générale des trois ordres le 23 mars 1789, et la première page du cahier commun de doléances,

¹⁰⁵ Ibid n° 105, article XX.

¹⁰⁶ Ibid n° 105, article III.

précise que sur ce point, posant de grandes difficultés, il est consenti unanimement qu'il soit renvoyé aux états généraux.

L'exemple donné par la Bresse avec la rédaction d'un cahier de doléances commun est d'ailleurs très peu suivi dans les autres provinces. Effectivement, on en compte moins de cinq dans tout le Royaume. C'est le fruit des hommes de la Société d'Emulation de Bourg en Bresse, tels que RIBOUD, VALENTIN DU PLANTIER, CERISIER, ou dans une certaine mesure le comte de MONTREVEL.

On constate également que sur les trois représentants de la noblesse et du clergé qui acceptent les cahiers communs les 1^{er} et 2 avril 1789, deux sont membres de la Société d'Emulation.

VALENTIN DU PLANTIER est le Président de l'Assemblée Générale des trois ordres. Le clergé se situe à sa droite, la noblesse à sa gauche. Au centre on retrouve les représentants du tiers état. Le lieutenant général et le procureur du Roi, tous deux membres de la Société d'Emulation, prononcent des discours lors de l'ouverture de cette Assemblée, dans lesquels ils donnent des grands axes de réforme. Il est nécessaire d'avoir des changements sur le plan national, telles que l'abandon des vénalités, « *le vide affreux dans les finances* »¹⁰⁷ ou encore, l'inégalité devant l'impôt. Mais il faut aussi faire des modifications sur le plan local, ce qui intéresse plus particulièrement la province de Bresse. Pour appuyer sa demande, VALENTIN DU PLANTIER rappelle la requête du Tiers Etat de Bresse, qui souhaite le rétablissement de la Cour Souveraine de Bourg en Bresse. Cette dernière demande sera refusée par le Roi en 1788.

La concorde des trois ordres que l'on constate en Bresse semble due au fait, que, lors des réunions de la Société d'Emulation, les trois ordres se côtoient, tentent de mieux se connaître, de s'apprécier voire de se rapprocher. Ici, on est admis grâce à son talent et non en fonction de sa naissance.

Le travail des membres de la Société d'Emulation, même lorsqu'il n'est pas d'ordre politique, reste malgré tout très utile à la Province. On note en effet, que beaucoup de points de réformes sont repris par les cahiers de doléances. Par exemple,

¹⁰⁷ VALENTIN DU PLANTIER, *discours prononcé lors de l'ouverture de l'Assemblée Générale des trois ordres tenue à Bourg le 23 mars 1789.*

on demande une uniformité des poids et des mesures, ce qui a déjà fait l'objet d'un mémoire de Jérôme LALANDE, lu lors d'une séance à la Société, dans lequel il précise la nécessité d'avoir une unité de mesure unique pour tout le royaume, qui faciliterait les échanges entre les différentes provinces. Les membres de la Société d'Emulation se trouvent là dans la droite ligne des révolutionnaires qui ont pour objectif l'uniformisation des règles dans tout le Royaume.

De plus, dans ces mêmes cahiers, on réclame que chaque paroisse dispose d'un bureau de charité. Or, la mise en place du premier bureau de charité à Bourg est une création de la Société d'Emulation.

Presque tous les domaines traités dans les cahiers de doléances ont fait l'objet d'une réflexion au sein de la Société d'Emulation de Bourg. Tel est le cas de toutes les doléances qui traitent de l'administration tant centrale que locale, de la répartition de l'impôt, ou de la réforme des états généraux.

La rédaction des cahiers de doléances est le résultat d'une œuvre complexe, d'une structure particulière, qui marque la naissance de l'opinion publique dans la province de Bresse. De plus, par l'intervention des « masses populaires » dans les rédactions de ces cahiers, on assiste à un éveil progressif de la conscience politique des paysans, créant une mobilisation de forces nouvelles.

Lors de l'assemblée Générale des trois ordres de Bresse, on ne se contente pas seulement d'évoquer la rédaction des cahiers de doléances, mais on s'intéresse aussi à la préparation des états généraux et notamment à l'élection des députés.

B- Election des députés aux états généraux.

La convocation des états généraux en 1789 est un tournant décisif. En effet, il n'existe pas de périodicité dans leurs réunions, et ils n'ont pas été convoqués depuis 1614. C'est donc un évènement important pour le Royaume et tout particulièrement pour la province de Bresse. Le clergé bressan, qui vient à peine d'entrer sur la scène politique est déjà divisé et la noblesse, sous l'impulsion du Comte de MONTREVEL, se prépare à renoncer aux privilèges fiscaux. C'est un changement qui marque le début de l'union entre les trois ordres dans le bailliage de

Bresse. La convocation des états généraux est attendue avec impatience et espoir par tout le Royaume. Les philosophes bressans tentent d'établir un projet de réforme de ces états généraux (1), afin de moderniser cette institution et de l'adapter à son temps. Cependant, la mise en place de ces états est toute autre (2).

1) Volonté de réforme des états généraux.

Dans son ouvrage relatif à la régénération de la France par les états généraux¹⁰⁸, CERISIER précise que la convocation de ces états peut devenir la période la plus heureuse pour le pays. Mais inversement, suivant ce qu'il sera fait, cette période peut devenir la plus funeste pour le destin de la France. En effet, pour lui, les deux premiers ordres font des assemblées, c'est-à-dire qui s'arrogent le pouvoir, alors que la troisième fait la force de l'Etat, et il faut bannir tout ce qui tendrait à favoriser une classe particulière car ce ne serait qu'une erreur de l'opinion voire même un abus de la force.

Après avoir consacré le premier chapitre de son ouvrage à la nécessité pour la France de se doter d'une « constitution », il s'intéresse ensuite à la meilleure organisation que pourrait avoir les états généraux. Il est nécessaire qu'il existe une conciliation entre les droits du souverain et les vœux de la nation. De plus, les abus doivent être supprimés tout comme les inégalités. Enfin, CERISIER énonce que tous les ordres doivent être réunis en un seul et même corps. Pour appuyer ses arguments, il n'hésite pas à se référer à l'organisation de l'Angleterre et des Etats-Unis.

Enfin, l'auteur déclare que les députés doivent représenter le peuple de la ville et du district et non pas les « états de la Province », afin que la représentation soit vraiment nationale.

La France à l'heure actuelle n'a aucune organisation pour les états généraux, précise-t-il, et cette désorganisation est un problème essentiel. Même si les

¹⁰⁸ Marie Antoine CERISIER ; *Régénération de la France par les états généraux* ; Bourg 1788.

conditions de l'élection sont déterminées- pour être député, il faut être français ou naturalisé, avoir vingt cinq ans, être compris dans le rôle des impositions et enfin, habiter dans le ressort de la ville, en l'espèce Bourg en Bresse-, le nombre de députés, leur composition, la forme des délibérations, ne sont précisées nulle part. Si on veut que les états généraux aient une plus grande légitimité, il est nécessaire que leur organisation soit prévue par un texte.

Considérant que le Tiers n'est pas assez représenté face aux deux premiers ordres, en décembre 1788, une centaine de communautés de Bresse se sont assemblées pour demander le doublement du Tiers Etat¹⁰⁹. Accordé par Necker, le tiers état dispose donc d'un nombre de députés égal à ceux de la noblesse et du clergé réunis, soit 661 représentants.

Si les auteurs s'interrogent sur une modernisation possible des états généraux, toutes ces recherches n'ont pas abouties pour leur mise en place en 1789.

2) *La mise en place des états généraux en Bresse.*

On attend à Versailles, pour le 1^{er} mai, plus de 1 200 députés, dont huit pour la province de Bresse¹¹⁰, la plus peuplée du futur département de l'Ain, puisque le Roi a accepté le doublement du tiers état, pour la réunion des états généraux. Lors de la première séance des états généraux, les députés attendent la venue de Louis XVI en personne. La noblesse est située à gauche, le clergé à gauche et le tiers état au milieu, en face du Roi.

Dans la suite de leurs discours prononcés à l'ouverture de l'assemblée des trois ordres de Bresse, RIBOUD et VALENTIN DU PLANTIER rappellent que l'élection des députés aux états généraux est un évènement important. Ils appellent la population à procéder le plus rapidement possible à l'élection. Thomas RIBOUD se prononce sur la fonction de député et déclare : « *Concourir à la formation de la*

¹⁰⁹ Voir *Requête du tiers état de la ville de Bourg ; 1788, Bourg en Bresse, Goyffon, A.D Ain 52 B 1.*

¹¹⁰ Michel PERONNET et Henri PLAGNE ; *Histoire de la Révolution dans l'Ain, (1789-1799)*, HORVATH, 1989.

constitution générale, délibérer sur les lois à faire, les réformes à entreprendre, soutenir les droits de la nation, solliciter l'effet des demandes contenues dans les cahiers dont ils sont porteurs, telles sont les fonctions d'un député »¹¹¹.

Le Tiers état de la province estime que le choix des députés est un moment crucial, car il peut changer la face du royaume. C'est pour cela qu'il est important de bien réfléchir à ceux qui vont représenter le troisième ordre lors des états généraux¹¹². En effet, jusqu'alors, le tiers état n'est pas vraiment représenté, et il faut lutter contre ceux qui ont été favorisés, contre le clergé et la noblesse bien sûr, mais aussi contre ceux qui jouissent des mêmes privilèges que les deux premiers ordres. Pour cela, il faut éviter d'élire le subdélégué, les receveurs des impôts, les membres du conseil et les agents fermiers.

Selon un édit du 24 janvier 1789, relatif à la convocation des états généraux, les députés sont élus par chacun des trois ordres. Le nombre de députés du Tiers est égal à celui du clergé et de la noblesse réunis. Ainsi, en Bresse, la noblesse et le clergé auront deux députés chacun, et le Tiers Etat quatre. Dès 1789, le Tiers Etat de la Province, assimile la convocation des états généraux à une lutte politique pour l'évolution des idées et de la société.

Les élections se font dans le cadre de chaque assemblée particulière et au second ou troisième degré en ce qui concerne le tiers.

C'est, pour la plupart, parmi les membres de la Société d'Emulation de Bourg en Bresse que sont choisis les députés du bailliage. Par exemple, GARRON DE BEVIÈRE, élu député de la Noblesse de Bresse est le premier Président de la Société d'Emulation. Quant à Denis Ferdinand PICQUET, député du Tiers, et Marie Antoine CERISIER, suppléant, ils sont tous les deux membres actifs de la Société.

Le Comte de BEVY, et le Baron de BOHAN, tous deux membres de la société d'Emulation, refusent l'un et l'autre d'être élus députés de la Noblesse, pour

¹¹¹ Thomas RIBOUD, *discours prononcé lors de l'ouverture de l'Assemblée Générale des trois ordres tenue à Bourg le 23 mars 1789 sur la nécessité de l'union réciproque entre les trois ordres et le gouvernement* in *La Bresse invente la Concorde*; annales de la Société d'Emulation 1990

¹¹² Avis du tiers état de Bresse sur la nomination des députés aux états généraux, A.D Ain 52B1, 1788

des raisons personnelles qu'ils ne précisent pas. Néanmoins ce sont eux qui obtinrent le plus de voix, après GARRON DE LA BEVIERE.

Hors de Bresse, d'autres membres de la Société d'Emulation sont élus députés. C'est le cas notamment du Comte de MONTREVEL, député de la Noblesse à Macon et de DELANDINE, député de la Noblesse du Forez. L'élection des députés du tiers état donne lieu, en raison de son importance, à la première campagne électorale. LALANDE est fasciné par l'élection des députés aux états généraux en tant que philosophe mais il dénonce l'esprit de parti. Néanmoins, il est très intéressé par la chose publique.

En revanche, aucun des députés du clergé n'est associé de la Société d'Emulation de Bourg.

Thomas RIBOUD est favorable aux réformes, tout comme Jérôme LALANDE, considéré comme particulièrement disposé au changement de la révolution et aux idées nouvelles. La Bresse profite donc de sa notoriété. En effet, bien que noble, il a accepté de présenter la requête du tiers état de Bourg¹¹³ à Paris le 10 décembre 1788, qui demandait que sa représentation aux états généraux soit doublée. Cette requête, présentée le 1^{er} décembre 1788, pose la question de la représentation de chaque ordre, sous entendu du tiers état, lors des états généraux. Le tiers état doit pouvoir exercer son influence sur le vote, contrairement à ce qu'il se passait lors des précédents états généraux.

Le tiers ordre, précise la requête, doit avoir un nombre de députés aux états généraux, supérieur à celui des deux ordres privilégiés. Si l'on se base sur la proportion du tiers dans la population nationale, cet ordre doit avoir les dix neuf vingtièmes des députés, ou encore les sept huitième correspondant aux charges supportées par le tiers ordre. Enfin, si l'on se fonde sur l'étendue foncière, le tiers état doit avoir au moins la moitié du nombre total des députés¹¹⁴.

Finalement, toutes ces dispositions assurent au tiers état d'avoir un nombre de députés au moins égal à celui de la noblesse et du clergé réunis. La requête

¹¹³ Requête du tiers état de la ville de Bourg ; 1788, Bourg en Bresse, Goyffon, A.D Ain 52 B 1.

¹¹⁴ Requête du tiers état de la ville de Bourg ; 1788, Bourg en Bresse, Goyffon, A.D Ain 52 B 1.

précise que cette égalité absolue ne peut lui être reprochée, mais elle doit être scrupuleusement observée.

Après lecture de la requête, le conseil municipal en conclut que le nombre de députés du tiers état aux états généraux doit être au moins égal à celui de la noblesse et du clergé réunis. Il précise aussi que la liberté des élections doit être accordée au tiers ordre.

De même, début janvier 1789, il va plaider la cause du tiers état de Bourg auprès de Necker à Paris en compagnie de VALENTIN DU PLANTIER. Louis XVI accepte cette requête, et LALANDE va devenir la figure du patriotisme en Bresse. A l'origine acteur, il va laisser sa place et devient spectateur préférant œuvrer à Paris.

Les députés arrivent à Versailles dès le 27 avril 1789¹¹⁵, les réunions étant initialement prévues pour le 1^{er} mai suivant.

La plupart des membres de la Société d'Emulation ont une vision très modérée de la Révolution, qui se reflète bien dans les cahiers de doléances de la Province de Bresse. En effet, RIBOUD déclare lors de la réunion des trois ordres du baillage de Bourg que « *Sagesse et modération doivent être la devise du Tiers Etat* » et précise que « *Générosité et Désintéressement doivent être celle du Clergé et de la Noblesse* ».

Le 17 juin 1789, alors que les états généraux sont réunis depuis le 5 mai, les députés du tiers état, rejoints par quelques députés du clergé et de la noblesse, dont notamment le Comte de MONTREVEL, se proclament unilatéralement « *Assemblée Nationale* ». Cette Assemblée est vue comme l'organe représentatif de la Nation souveraine. On assiste donc à un transfert de la souveraineté du Roi à la nation elle-même, par le biais de ses représentants. Dès le 20 juin, les députés prêtent serment dans la Salle du Jeu de Paume, de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Le 9 juillet, l'Assemblée Nationale devient Constituante. Cependant, la création de l'Assemblée Nationale ne « supprime » pas la monarchie, mais vient simplement encadrer les pouvoirs d'un monarque, jusqu'alors trop puissant. En 1789, la plupart des français sont monarchistes et n'envisagent aucune autre forme de régime. D'ailleurs, une adresse signée de certains membres de la

¹¹⁵ . Voir *Lettres de Monsieur de La BEVIÈRE, député de la Noblesse, à sa femme* ; A. D Ain, 1789, A.D Ain, Ms 191

Société d'Emulation, et présentée par les députés à l'Assemblée Nationale, prône le respect de l'ordre, la fidélité au Roi, et l'acquittement des impôts.

Certains députés de Bresse ne verront pas d'un bon œil la création de l'Assemblée Nationale, considérant d'une part que les évènements s'enchaînent trop rapidement, et d'autre part, que les contestations sont trop violentes. Effectivement, GARRON DE LA BEVIERE, élu député de la noblesse, se montre très vite indigné par les dissensions qui existent au sein de l'Assemblée Nationale, si bien qu'au bout de quelques semaines à peine, il décide d'abandonner sa place de député de la noblesse de Bresse et demande son remplacement par le suppléant, Monsieur de LUCINGE, le 7 décembre 1789¹¹⁶. Dans des lettres écrites de Versailles, il parle ainsi de « *révolution funeste* » qui anéantit la noblesse et la monarchie. A l'annonce du Serment du Jeu de Paume, il se montre très hostile car il considère que le tiers état est trop dur avec la noblesse et le clergé. Il déclare en effet que « *le tiers ne fait plus l'honneur au clergé et à la noblesse de les regarder comme des ordres, il les appelle des « classes privilégiées », enfin il nous traite avec la dernière sévérité* ¹¹⁷ ».

Il en est de même pour CERISIER, suppléant du tiers état, qui, écoeuré par le développement des idées révolutionnaires, rentre à Châtillon dès le début de l'année 1790. Arrêté et emprisonné à Lyon, par les Sans Culotte de Châtillon, il est acquitté par la commission révolutionnaire pour avoir prédit la Révolution.

Malgré tout, la plupart des membres de la Société d'Emulation se montrent favorables à la révolution mais souhaiteraient un changement en douceur. Néanmoins, la radicalisation du mouvement révolutionnaire n'entre pas dans leurs idées et très vite ils sont relégués au rang de simples spectateurs.

¹¹⁶ *Lettres de Monsieur GARRON DE LA BEVIERE, député aux états généraux à sa femme, 1789, A.D Ain, Ms 191.*

¹¹⁷ *Ibid n°116.*

II- LE DECLIN DE L'IDEOLOGIE DES MEMBRES DE LA SOCIETE D'EMULATION ET LA RADICALISATION DU REGIME.

Michel PERONNET¹¹⁸ distingue trois grandes étapes de la Révolution Française. La première, qu'il qualifie de « *Régénération de la France* » s'étend de 1789 à 1792. La seconde période (1792-1795) marque véritablement la « *Révolution en France* ». Enfin, « *La grande Nation Républicaine* », dernière étape, (1795-1799) est marquée par le radicalisme.

Avant le début des événements révolutionnaires, les membres de la Société d'Emulation s'érigent en leaders politiques car ils sont porteurs d'idées nouvelles. Mais leurs pensées se heurtent à la réalité du moment (A). La révolution s'accélère et les idées se durcissent. Bientôt, vont entrer en scène de nouvelles figures et de nouvelles sociétés vont apparaître (B).

A- La mutation progressive des idées.

Dès qu'éclate la révolution en France, événements et réformes ne cessent de se multiplier. Les leaders politiques se succèdent au fur et à mesure que les idées et les mentalités changent. Bientôt, la population tend vers de nouvelles aspirations et montre une impatience grandissante pour une profonde mutation des institutions et de la société. Les membres de la société d'émulation, se trouvent petit à petit évincés (1), alors que les idées se radicalisent (2).

1) Vers un effacement des membres de la Société d'Emulation.

Depuis 1788, on constate en Bresse une fermentation des esprits, qui se traduit par une difficile entente entre la noblesse et le tiers état, bien que les ordres aient réussi à collaborer pour la rédaction d'un cahier de doléance commun aux trois ordres. Cette mésentente existe aussi au sein du clergé lui-même. Ensuite, en

¹¹⁸ Michel PERONNET et Henri PLAGNE ; *La Révolution dans l'Ain (1789-1799)* ; HORVATH 1989.

1789, l'idée de Nation et les espoirs de réformes dues à la naissance de l'Assemblée Nationale pousse les Français à prendre une part active dans la vie politique.

Les premiers évènements de la Révolution entraînent, dans la Province, un bouleversement politique duquel le peuple reste malgré tout très éloigné, bien que l'on constate, dès le mois de juillet 1789, que certains châteaux sont attaqués et des caves pillées. A cette époque, l'aristocratie se trouve balayée par la bourgeoisie suivie de la noblesse éclairée, mais la paysannerie et l'artisanat restent écartés du pouvoir.

En Bresse, la révolution est à l'origine vue comme une rénovation sociale et semble prendre des « germes pacifiques » car les révolutionnaires refusent toute haine et toute violence. C'est pour cette raison qu'entre 1789 et 1790, il n'y a pratiquement pas d'émeute dans le département, bien que la population n'a pas été épargnée par la Grande Peur. Selon Alain GROS, la personnalité de Thomas RIBOUD n'est pas sans incidence car il a réussi à rassurer la population de la province¹¹⁹.

Lors de la mise en place des départements en 1790, l'influence de Thomas RIBOUD est encore considérable. En effet, il est élu Procureur Général Syndic du département de l'Ain par l'assemblée électorale, et exerce une charge très importante. Son rôle consiste à représenter l'intérêt public auprès des corps administratifs. De plus, il est chargé de veiller à la bonne exécution des lois.

Cette nomination est le reflet de la permanence des élites locales que l'on constate à cette époque, puisque, on le sait, Thomas RIBOUD exerçait jusqu'alors la charge de procureur du Roi. L'influence politique des hommes de lois de la Société d'Emulation reste entière au début de la révolution.

Dans les premières années de la Révolution, la Bresse se montre toujours fidèle au Roi, à qui elle voue un culte, et qu'elle considère comme un très grand Roi, qui a su établir la liberté en France. A cette période, comme la grande majorité des Français, les Bressans restent monarchistes. Un an après le début des

¹¹⁹ Alain GROS ; *Thomas RIBOUD, Magistrat, administrateur, parlementaire, homme de lettre et de sciences* ; Palais de Justice de Bourg en Bresse ; 26.06.1989 ; A.D. Ain L 46-16. Cette opinion diverge totalement de l'idée selon laquelle la région lyonnaise et a été l'un des foyers majeurs de la Grande Peur

événements de 1789, Louis XVI continue d'être « *le plus grand des rois* ». C'est du moins ce que nous explique Thomas RIBOUD¹²⁰. En disant cela, il s'exprime assurément en son nom propre, mais très certainement il rapporte aussi l'opinion de tous les Bressans.

Il est convaincu que les premiers excès de la Révolution représentent juste une agitation passagère que la loi martiale pourrait très certainement les arrêter. Il n'approuve pas du tout les contestations violentes qui s'installent un peu partout et les incendies qui sont causés par les révolutionnaires. Les bressans contestent la violence des événements de Paris, et se montrent très pacifiques, tout en espérant que quelques réformes soient mises en place.

La modération constatée dans le département finira malgré tout par disparaître, au profit d'une idéologie plus violente et radicale

Lors de la séparation de la Constituante en 1791, la bourgeoisie a atteint son objectif ; elle est désormais à l'égal de la noblesse, et le changement d'état d'esprit constaté l'année précédente va se confirmer. Si un an auparavant Louis XVI est encore considéré comme le restaurateur de la liberté dans l'esprit des notables du département de l'Ain, sa fuite à Varennes lui a fait désormais perdre ce titre. Dès la fuite du Roi, les patriotes de Bresse entrent en scène, en étant élus aux plus hautes fonctions administratives. Le parti monarchiste de l'Ain, déjà peu actif jusqu'alors, reçoit le coup de grâce. Dès lors, les bourgeois cherchent à élargir le débat politique au peuple, sur lequel il est très facile de s'appuyer.

C'est précisément à cette période qu'on assiste dans l'ensemble de la France, à une « *radicalisation* » progressive du mouvement révolutionnaire, par laquelle on voit les membres de la Société d'Emulation de Bourg en Bresse s'effacer de la scène politique locale, grand nombre d'entre eux étant occupés à Versailles. Toutefois, Thomas RIBOUD, élu député à la Législative presque à l'unanimité des suffrages demeure fidèle à ses idées modérées. Néanmoins, il

¹²⁰ DUBOIS (E.) *Histoire de la Révolution dans l'Ain*; I la Constituante, Bourg 1931. Bibl. Diderot.

assumera jusqu'au bout sa mission de député à la Législative, mais ne sera membres que du Comité d'Instruction Publique avec Condorcet¹²¹.

On note de plus que le 24 juin 1792, quatre jours après l'attaque des Tuileries à Paris, les membres des Sociétés Populaires font un discours violent et antimonarchique. Le mois suivant, les administrations de la Bresse sont aux mains des patriotes, et le peuple est écarté de la vie politique du département.

Apparaît alors une nouvelle élite qui s'apprête à prendre le pouvoir. Par exemple, les avocats de Bourg, tels que DUHAMEL et GAUTHIER dit GAUTHIER des ORCIERES, vont progressivement se substituer à Thomas RIBOUD ou VALENTIN du PLANTIER comme leaders de la révolution dans l'Ain.

De ce fait, la société d'Emulation a un rôle beaucoup moins novateur qu'auparavant, et seulement quatre réunions répertoriées ont lieu entre 1791 et 1793, date de son interdiction. Les grands penseurs du département se retrouvent alors dans d'autres sociétés savantes, telle que la société des Amis de la Constitution par exemple. Si les leaders politiques de cette société refusent de changer de position, certains des membres de la Société d'Emulation, se retrouvent dans ces nouvelles sociétés.

2) La radicalisation des idées révolutionnaires, par l'entrée en scène de la masse populaire.

Dès 1790, les nouvelles municipalités se montrent beaucoup plus patriotes que les autres administrations. Effectivement, déjà, dès la fin de cette même année, la municipalité de Bourg est prise par des bourgeois « *enragés* » selon les dires de Jérôme LALANDE.

Jusqu'en 1791, la population de Bourg est assez unie mais petit à petit, s'instaure une certaine scission dans l'évolution des idées. Ainsi, la population est

¹²¹ Alain GROS ; *Thomas RIBOUD, Magistrat, Administrateur, Parlementaire, Homme de lettres et de sciences*, Palais de Justice de Bourg en Bresse, 26 juin 1989 ; A.D Ain L 46-16.

divisée en groupes distincts et très marqués. Mais c'est véritablement entre 1792 et 1793 que le changement d'esprit se fait sentir. Dès l'installation de la Convention, les membres de la Société d'Emulation sont totalement effacés de la scène politique locale. Lors de l'élection des six députés du département, aucun n'est membre de la Société d'Emulation.

Dès 1792, VALENTIN DU PLANTIER reçoit des menaces. En effet, il blâme le « coup d'état » du 10 août 1792 et prend position contre l'emprisonnement arbitraire de la famille royale. De plus, l'année suivante, il est l'un des seuls à avoir le courage de dénoncer à la Convention, les abus de pouvoirs des dirigeants qui emprisonnent plus de quatre cents personnes à Bourg. Cette dénonciation lui vaut d'être suspecté d'incivisme et d'être déclaré « traître de la patrie ». Dénoncé comme un chef contre révolutionnaire fédéraliste, il échappe de peu à la guillotine étant parvenu à prendre la fuite.

Déjà, le 13 juillet 1792, ROSTAING et BLANC DESILES se prononcent en faveur de la suppression de la monarchie. De même, le 10 octobre 1792, LAUSSEL prononce à la Société Populaire, un discours contre Louis XVI. Le Roi est coupable et mérite une punition exemplaire. Pourtant ce discours passe presque inaperçu. En effet, les modérés de 1791 ne viennent plus dans les Assemblée Patriotiques et les radicaux de 1793 sont encore trop peu nombreux dans le département.¹²²

Après l'abolition de la monarchie en août de la même année, on voit apparaître une nouvelle classe d'hommes politiques issus du peuple, qui ont une vision plus égalitaire et plus révolutionnaire. De plus, on voit arriver au pouvoir des hommes issus de la bourgeoisie républicaine qui tentent d'évincer les révolutionnaires éclairés et modérés que sont les membres de la Société d'Emulation.

Tout d'abord, parmi les bourgeois, beaucoup restent attachés à la monarchie. Mais les partisans de cette idéologie ont très tôt renoncé à la lutte. Pour eux, la condamnation et l'exécution du Roi se révèle presque être un outrage. Cependant, ce groupe représente un nombre très marginal de personnes dans le département.

D'autres au contraire soutiennent la Révolution jusqu'au printemps 1793. Ce sont les membres des Sociétés Populaires. Mais là encore une scission s'opère entre

¹²² DUBOIS (E.) *Histoire de la Révolution dans l'Ain*; III La Convention et le Fédéralisme, Bourg 1931. Bibl. Diderot.

les membres tout au long de l'année. Les Girondins se séparent alors des Jacobins et constitue un mouvement qui siégeait à l'Arquebuse. La Société des Sans Culotte. Si à l'origine le but des membres est identique, les moyens mis en œuvre pour y parvenir sont radicalement différents. Il n'est donc plus possible de se réunir ensemble. Grâce à cette nouvelle Société des Sans Culotte, on voit émerger une nouvelle couche sociale. En effet, elle n'accepte que très peu de notables et préfère les artisans. Ce même phénomène se retrouve également dans les municipalités, et notamment celle de Bourg en Bresse.

A partir du 22 mars 1793, les arrestations des suspects dans le département de l'Ain sont très nombreuses. Par exemple, à Bourg, près de cent mandats d'arrêt sont délivrés, et les détenus n'ont pas le droit d'avoir une communication avec des personnes de l'extérieur.

Le parti avancé¹²³ avait décidé le 25 mars 1793, de procéder à des arrestations domiciliaires. En Floréal An II, on compte 273 suspects en train de « croupir » dans les prisons bourgiennes.

Dès l'automne 1793, la Société girondine des Amis de la Constitution n'existe plus, alors qu'à Paris, les Girondins ont été éliminés dès le mois de juin.

Quant à Thomas RIBOUD, il se tient à l'écart de la vie publique bressane, mais son passé le rend suspect. Il est arrêté en février 1794. C'est la chute de Robespierre en juillet de la même année qui le sauve de la guillotine.

Dès l'hiver 1792 1793, le rôle politique des élites est quasiment inexistant. Effectivement, le rôle du peuple est de plus en plus important, ce qui bouscule totalement la bourgeoisie.

C'est en raison de la radicalisation des idées révolutionnaires que l'on voit se former de nouvelles sociétés : comme les Sociétés Populaires, qui n'ont pas d'organisation particulière. La création en masse des sociétés populaires et la diffusion de plus en plus importante d'une presse engagée au profit des patriotes, amène petit à petit à la politisation des foules.

¹²³ Il y a à Bourg, deux partis d'influence équivalente : le « *parti modéré* » qui triomphe au début de la Révolution et le « *parti avancé* », plus radical, qui se substituera peu à peu aux modérés.

B- La création de nouvelles sociétés.

A Bourg, les Sociétés Populaires commencent par être royalistes en 1791, puis républicaines l'année d'après, avant d'être terroristes en l'an II. En quelque sorte, elles ont bien suivi le mouvement des idées, constaté dans tout le pays à la même période.

A l'origine, elles prennent le nom de « *Société des Amis de la Constitution* » (1), avant de s'organiser en sociétés de « *Sans Culotte* » (2). Bientôt, l'activité des sociétés n'est plus limitée à la simple discussion des journaux, et désormais on n'hésite plus à prendre des décisions, malgré l'interdiction de l'Assemblée Nationale de faire des pétitions collectives.

1) Les Sociétés Populaires « des amis de la Constitution ».

De la fermentation des idées naissent de nouvelles sociétés. Il s'agit pour la plupart de sociétés populaires. Dès que la liberté d'association est mise en place, de telles sociétés fleurissent un peu partout en France. Si dans le département la première voit le jour en 1790, c'est véritablement en 1791 qu'elles se développent et s'organisent, avec un bureau composé d'un président, un secrétaire, un trésorier ; elles disposent aussi de ressources propres. On y commente les journaux, ainsi que les opinions des auteurs d'articles et de discours. Eugène DUBOIS, historien, précise que ces sociétés sont créées car les habitants, avides de nouvelles, lisent peu les journaux dont le nombre est encore restreint¹²⁴.

Les archivistes du département de l'Ain définissent les sociétés populaires comme des « *réunions spontanées puis réglementées de citoyens qui tendent vers le débat politique. D'abord affiliées au club des Jacobins de Paris, elles prennent le nom de 1790 à 1793 de « club des Amis de la Constitutions » Avec la crise fédéraliste durant l'été 1793, ces sociétés deviennent des sociétés de Sans Culottes.*

¹²⁴ Eugène DUBOIS ; *La Société Populaire des Amis de la Constitution et des Sans Culottes de Bourg 1791-1794*, Bourg 1930.

*Elles sont supprimées le 6 fructidor an III.*¹²⁵ » La Société populaire des Amis de la Constitution de Bourg se crée en 1790. La crise entre les modérés et les ultra-révolutionnaires se fait sentir dans les délibérations des sociétés populaires.

Dès le mois d'août 1790, LALANDE se met en recul des événements de la Révolution en Bresse et en marge de la vie politique parisienne car il n'approuve pas la création de la Société populaire de Bourg en Bresse interdite à ceux qu'il qualifie comme des « gens de condition »¹²⁶.

Ces sociétés sont, pour la plupart, rattachées aux Jacobins de Paris et des « *Sociétés des Amis de la Constitution* » apparaissent sur l'impulsion de certains patriotes. A Bourg en Bresse, la Société Populaire se dote de statuts et est affiliée à celle des Jacobins de Paris en janvier 1792. Quelques mois plus tard, le 20 avril, la société de Châtillon lès Dombes suit le même exemple.

Ces sociétés sont très encadrées et s'assemblent très régulièrement. Bien que le calendrier des réunions ne semble pas être préalablement défini, elles s'assemblent presque tous les jours. Elles poursuivent toutes le même but, celui de protéger la liberté et l'égalité entre tous les citoyens. D'ailleurs les membres jurent de défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang, cette liberté et cette égalité contre les aristocrates, les fédéralistes, les fripons et les modérés qui « *sous le masque du patriotisme voudraient troubler la tranquillité publique* »¹²⁷. Les Sans Culottes se livrent à une guerre ouverte contre l'aristocratie, les dénonciations sont nombreuses, et ils n'hésitent pas à correspondre avec d'autres sociétés populaires issues d'autres communes. Très souvent, on appelle à la surveillance active des sans culottes et la Société des Jacobins de Paris rend justice à leur zèle et à leur activité.

Ces dernières se montrent très radicales et n'hésitent pas à demander la déportation de tous les prêtres qui ont refusé d'abjurer.

¹²⁵ Jérôme CROYET, Jérôme DUPASQUIER, Brigitte LADDE; *Les Archives de la Révolution dans l'Ain*. ; Bourg en Bresse, 2003 ; A.D Ain

¹²⁶ <http://societe-d-emulation-de-l-ain.overblog.com/archive12.2007.html>

¹²⁷ Archives des Sociétés Populaires de Bourg A.D Ain, 13 L 7 sd.

Lorsque la Révolution éclate, Marie Antoine CERISIER, fort de son expérience en tant que secrétaire de l'ambassade de la Haye, crée, en juin 1791, avec les citoyens les plus actifs de sa ville natale, Châtillon lès Dombes¹²⁸, une société populaire sur le même modèle que celles qui se créent un peu partout dans le royaume. Comme ailleurs, on y élit un président, un secrétaire et un scrutateur et cette société prend fin en l'an III de la République. En 1791, il part à Paris pour créer « la Gazette Universelle ».

Les administrations sont bien souvent suspectées de modérantisme et dans les sociétés populaires, beaucoup de membres sont patriotes, c'est-à-dire des révolutionnaires avancés. Ce sont elles qui constituent à cette époque le maillage politique du département. La plupart sont organisées comme les « *Société des Jacobins de Paris* ». Dans le département de l'Ain, la Société de Paris joue en quelque sorte le rôle de Société mère. D'ailleurs, dans les registres de délibérations on évoque la « *Société mère des Jacobins de Paris* ¹²⁹ », à qui on transmet les dénonciations des suspects et qui se charge de les faire arrêter.

A partir de 1792, il existe dans le département de l'Ain au moins une Société Populaire dans chaque canton, qui deviennent bientôt des embryons de partis politiques¹³⁰. La Société Populaire de Bourg en Bresse, créée en 1791, compte entre cent trente et cent soixante membres pour environ six mille habitants. Elle cessera ses activités dans le courant de l'an III.

A Bourg, quelques uns des membres de la Société d'Emulation font également partie des Sociétés Populaires. Par exemple, Thomas RIBOUD rejoint, en 1791, la Société Populaire, dont le président est le citoyen CHAIGNEAU. Cependant, à la lecture des registres de délibérations, on remarque que RIBOUD ne joue pas un grand rôle dans la société, étant plutôt un membre passif.

En revanche l'abbé BARQUET et le Père Pacifique ROUSSELET ont un rôle plus important. En effet, ce dernier est un fervent partisan de la Révolution et

¹²⁸ Actuellement Châtillon sur Chalaronne.

¹²⁹ Registre des délibérations de la Société des Sans Culottes de Bourg, A.D Ain 13 L 9 ; sd

¹³⁰ En 1792, on compte 12 sociétés populaires dans le département de l'Ain ; à la chute de Robespierre il y en aura 62.

de la Constitution civile du clergé¹³¹. Tous deux sont chargés d'établir un projet de règlement pour la Société. Comme la plupart des membres à cette époque, RIBOUD BARQUET et ROUSSELET font partie des « modérés » bientôt qualifiés de « fédéralistes¹³² ».

Le 12 Avril 1792, la Société, siège au Bastion dans la salle de l'Arquebuse afin de se reconstituer et quatre vingt deux membres s'y font inscrire. On y retrouve l'abbé BARQUET et le père Pacifique ROUSSELET. En revanche, Thomas RIBOUD n'y siège plus.

Dès le mois de mai 1793, la société devient fédéraliste¹³³. BARQUET, rédige un discours au Comité d'Instruction Publique, dans lequel il reprend les qualités nécessaires à un citoyen chargé de l'instruction. Assiduité, attention, éloignement de l'esprit de parti, sont autant de qualités qui permettent d'avoir le calme dans la société, ce qui sera le ciment d'une union. Il développe également la notion de souveraineté comme imprescriptible, inaliénable et comme ne reflétant que la volonté de la nation et non celle des individus. L'instruction du peuple est donc essentielle car cela lui permet de donner son avis sur les lois et de se garantir contre tous les dangers.

Très vite, la Société Populaire de Bourg manque de vie, car les modérés de 1791 n'assistent plus aux réunions, tandis que les ultra de 1793 ne sont pas encore assez nombreux. A partir de l'hiver 1793, les Sociétés Populaires sont réorganisées en Société de Sans Culottes, tandis que les réunions des Amis de la Constitutions s'arrêtent.

¹³¹ La constitution civile du clergé est un statut adopté en juillet 1790 par la Constituante, interdisant les vœux monastiques perpétuels et imposant aux prêtres le serment constitutionnel. Cette constitution prévoit de plus la mise à disposition des biens du clergé et la réorganisation du découpage diocésain, assimilé au découpage départemental. D'abord bien acceptée, la constitution civile du clergé suscitera ensuite de vives oppositions. Elle sera annulée par le Concordat le 15 juillet 1801.

¹³² C'est par ce terme que sont qualifiés en 1793 les citoyens patriotes et modérés, de tendance libérale et proches des idées girondines.

¹³³ Terme donné durant l'été 1793, pour désigner des patriotes modérés ayant une tendance politique libérale, proches des idées Girondines.

2) *La Société des Sans Culottes de Bourg.*

Dès le mois de Floréal de l'an II (avril- mai 1794), la Société Populaire de Bourg devient la « Société des Sans Culottes ». A l'instar de la Société des Jacobins de Paris, les sans culottes de Bourg ont la volonté d'imposer leurs idées aux autres sociétés populaires en leur dictant leur conduite.

Dans les administrations, on constate le même phénomène, puisque l'on tente de remplacer les administrateurs en place par dans sans culottes « pur sang ».

Ces sociétés luttent fortement contre le fédéralisme et développent énormément la notion de patriotisme, déjà très appréciée par les membres de la Société d'Emulation avant les événements de 1789. Dans un discours qu'il prononce à la Société des Sans Culotte de Bourg le 5 Germinal An II (25 mars 1794), le citoyen DESISLE assimile les Sans Culottes à des lions, toujours flattés par les aristocrates auxquels il est nécessaire d'apprendre à résister. Les réunions deviennent de plus en plus violentes, et les membres les plus virulents sont choisis pour mener les dénonciations. C'est ainsi qu'ALBITTE, représentant du peuple en mission dans le département, envoie à Lyon, avec l'aide de la Société des Sans Culotte, dix huit détenus dont cinq anciens membres de la Société d'Emulation. Le 26 pluviôse an II, MARRON DE BELVEY, VARENNE DE FENILLE, le Comte de BEVY, BOISSON DU NOYER, et GOYFFON sont condamnés à mort et exécutés, étant considérés comme conspirateurs. Les Sans Culottes décident d'envoyer d'autres membres de la Société d'Emulation, tels que VALENTIN DU PLANTIER ou BARQUET, à la commission révolutionnaire¹³⁴.

Quant à LOUBAT DE BOHAN, il est au départ inscrit sur la liste des suspects puis, le représentant ALBITTE, réalisant que lui même loge chez LOUBAT s'empresse de rayer son nom.

Le 1^{er} Prairial de l'an II (soit le 20 mai 1794) de la République, commencent les réunions de la « *Société Républicaine des Sans Culottes* » dite de « *Bourg Régénéré*¹³⁵ » ou « *Epi d'Ain* », composée de douze sans culottes. Là encore, les

¹³⁴ Voir Eugène DUBOIS, *La Société Populaire des amis de la Constitution et des Sans Culotte de Bourg, 1791- 1794*; Bourg, 1930.

¹³⁵ A cette période, la ville prend le nom de Bourg Régénéré.

séances s'ouvrent avec le premier couplet de l'hymne des marseillais. Le président est le citoyen BARON dit CHALLIER¹³⁶. Comme cela se passe dans les Sociétés Populaires, les membres se rassemblent tous les jours ou presque, et entament des correspondances importantes avec le Comité de Salut public et la Convention nationale.

Dans cette nouvelle Société, il n'y a plus un seul membre de la Société d'Emulation.

A Bourg, les Montagnards¹³⁷ de la Société des Sans Culottes font une scission et reprennent la Société de l'Arquebuse¹³⁸ sous un angle politique tout en restant liés à leur société.

Au moment de sa création en 1778, cette Société de l'Arquebuse a un objectif autre que politique, qui consiste à se divertir en s'exerçant au « *noble jeu de l'Arquebuse* ». Il existe une telle société à Bourg et à Pont de Vaux¹³⁹. Jusqu'à la Révolution, ces sociétés ne joueront aucun rôle politique. A Bourg, la Société dispose d'une salle et d'un pas de tir situés au Bastion. A Pont de Vaux, la société prend fin en 1790. En ce qui concerne la société de Bourg, on ignore la date de sa fin, mais la salle du Bastion a été détruite en 1802¹⁴⁰.

Les évènements du 9 thermidor portent très certainement un coup mortel à la Société des Sans Culottes de BOURG, dont les principaux membres sont incarcérés. Le dernier discours est lu à la Société le 3 frimaire an II, (23 novembre 1794).

¹³⁶ Joseph Rambert BARON CHALLIER, est un commissaire du représentant du peuple en mission, qui donne souvent aux décisions une interprétation très personnelle. Voir CROYET (Jérôme), DUPASQUIER (Jérôme), LADDE (Brigitte) ; *Les Archives de la Révolution dans l'Ain*. ; Bourg en Bresse, 2003 ; A.D Ain

¹³⁷ Les Montagnards sont partisans de la poursuites des réformes pour autant, ce ne sont pas de fervents partisans d'une réforme violente, comme c'est le cas des Sans Culottes.

¹³⁸ Il ne reste aujourd'hui que très peu d'archives sur la Société de l'Arquebuse, seulement quelques registres de délibérations dont de nombreuses pages sont découpées.

¹³⁹ Voir le *registre des délibérations de la Société de l'Arc de Pont de Vaux*, B.M Pont de Vaux conservée aux A.D Ain, sd, non cotée

¹⁴⁰ Voir *registre de délibération de la Société du jeu de l'Arquebuse de Bourg*. Bibl. SEA, A.D Ain, sd, non cotée, première page.

Toutes les sociétés populaires sont ensuite supprimées le 6 fructidor de l'an III soit le 23 août 1795.

François Philibert LOUBAT DE BOHAN, outre Thomas RIBOUD et VALENTIN DU PLANTIER, a fortement œuvré afin de faire naître un progrès en Bresse, qu'il soit matériel bien sûr, mais également moral. Sans doute ce dernier représentait-il « *l'homme et le citoyen* » tel que l'avait décrit le Comte de MONTREVEL, dans son fameux discours de 1783, relatif aux privilèges de la noblesse de Bresse.

CONCLUSION.

Au sein de la Société d'Emulation, se développent des idées très chères aux philosophes des Lumières, telles que l'égalité fiscale, et la réforme de l'administration. Comme dans le reste du royaume, l'idée de progrès est très présente chez les membres de la Société et principalement chez Thomas RIBOUD. Reprenant l'idée voltairienne selon laquelle le progrès est un bienfait pour l'homme, il met en place dès l'année 1784 des cours publics et gratuits, à l'attention la population, où des savants sont chargés de transmettre leur savoir. En effet, pour le fondateur, l'émulation est l'un des meilleurs moyens permettant de faire naître le progrès en Bresse. Ainsi, Jérôme LALANDE intervient pour donner des cours d'astronomie. Cette activité vaut d'ailleurs à la Société d'Emulation, des échos élogieux dans certains journaux de l'époque tels que le « Journal des Savants ». Mais c'est toute la réflexion des membres de la Société d'Emulation sur l'éducation des femmes, par leur admission dans les sociétés littéraires, qui traduit le mieux les idéaux des Lumières. En effet, durant tout le XVIIIème siècle, la question de l'éducation des femmes fait l'objet d'un grand débat, qui semble avoir évolué au fil du temps. Au début du siècle, les auteurs refusent que les femmes soient éduquées comme les hommes¹⁴¹. Puis à la fin du siècle, les philosophes déclarent qu'ils ne voient aucun inconvénient à l'éducation des femmes. Dans la lignée de ces auteurs, les hommes de la Société d'Emulation rédigent des mémoires dans lesquels ils se disent prêts à accueillir les femmes, au sein des sociétés littéraires.

Outre l'influence notable des idées des Lumières, et plus particulièrement de VOLTAIRE, (à propos du progrès et de l'égalité fiscale), et de MONTESQUIEU, (en ce qui concerne la mise en place d'une monarchie tempérée), il semble que les associés de la société d'Emulation, soient fortement influencés par les événements américains de 1776. En Bresse, bien que très éloigné de la capitale, l'indépendance américaine suscite de nombreuses réflexions. Par exemple, CERISIER se prononce en faveur de la liberté dans son Tableau de l'histoire générale des Etats Unis, dont la publication coïncide avec la proclamation de l'indépendance de ce pays. Cet ouvrage lui vaut d'être victime de pamphlets. Les membres de la Société et particulièrement LALANDE, prennent sa défense lors la rédaction d'un article dans le Journal des Savants. RIBOUD est, lui aussi, très favorable à la Révolution américaine et n'hésite pas, en 1778 à lire un poème à la gloire de Washington, dans

¹⁴¹ Voir, *Les lumières* ; La Littérature en question, Flammarion, Paris 2002, p 68.

lequel il s'intéresse tout particulièrement à l'administration intérieure de la nouvelle république, lors d'une réunion de la Société Littéraire de Lyon. Mais c'est surtout MANDRILLON qui parle le premier de « Révolution » américaine, et qui déclare que le système américain est le meilleur des systèmes.

Si de nombreuses académies se contentent de disserter sur des sujets d'actualité, l'action des membres de la Société d'Emulation de Bourg n'est pas limitée à de simples discours théoriques. Certains associés sont députés à l'Assemblée Nationale, d'autres exercent des fonctions importantes dans le département. Ces hommes souhaitent donc mener une action concrète. Prônant l'idée de concorde, ils organisent une assemblée générale dans laquelle les trois ordres sont réunis en vue de la convocation des états généraux et influencent la rédaction d'un cahier de doléances commun à la noblesse, au clergé et au tiers état. L'idéal de cet esprit de concorde est probablement né au sein même la Société d'Emulation, dont on voit l'influence non seulement politique mais aussi économique. Il règne en effet un climat d'égalité entre chacun des associés, peu importe l'ordre auquel il appartient. Ainsi, chacun peut s'y exprimer librement et ouvertement.

Enfin, c'est à leur initiative que se crée un bureau de charité à Bourg en Bresse. En 1790, certains administrateurs sont des figures importantes de la Société d'Emulation. Effectivement, outre Thomas RIBOUD et VALENTIN DU PLANTIER, VARENNE DE FENILLE et BADON, sont comptés parmi les administrateurs du bureau de charité. La création de cet établissement fera l'admiration de la Société patriotique de Valence, qui, en plus de se doter de statuts très proches de la société bressane, décide de mettre en place, une institution semblable dans cette ville. L'influence de la Société d'Emulation s'étend donc au-delà des frontières de la province.

Très tôt, les membres de la Société d'Emulation, se prononcent en majorité en faveur de la Révolution. Effectivement, dans certains discours, Thomas RIBOUD se montre en avance sur l'avenir. Il évoque par exemple la future constitution dans le

discours d'ouverture de l'Assemblée Générale des trois ordres de Bresse¹⁴², ou encore la nécessité de rédiger des codes afin de réglementer le statut de la Province. Cependant, comme la majorité de la population, les membres de la Société d'Emulation souhaitent une réforme de l'état en profondeur et n'envisagent pas une révolution violente, débouchant sur l'abolition de la monarchie. Pour cette raison, pendant quelques temps, la Société d'Emulation suit avec enthousiasme les événements révolutionnaires mais se met très vite en retrait. En 1791, suite à la demande de la Société Royale d'Agriculture de Paris, la Société devient la « Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain ». Puis, à partir du mois de mars de la même année, les travaux deviennent irréguliers. Cette diminution est due au fait que les membres du bureau de la Société d'Emulation de l'Ain, élus pour la grande majorité comme députés, sont occupés pour l'Assemblée constituante. En effet, GARRON DE LA BEVIERE, directeur et PICQUET, Trésorier, respectivement députés de la Noblesse et du Tiers Etat, ne résident plus à Bourg, mais à Versailles.

Entre 1783 et 1791, plus de Sept cent quarante mémoires et autres ouvrages vont être lus à la Société d'Emulation, dont cent vingt quatre entre février 1783 et septembre 1785. Durant les années 1792 et 1793, les associés vont s'assembler seulement quatre fois en deux ans. LALANDE précise qu'en septembre 1791, il y a quatre mois que la Société d'Emulation ne s'assemble plus¹⁴³.

En 1793, toutes les sociétés de pensée sont interdites. La Société d'Emulation n'échappe pas au mouvement. Les dernières séances ont lieu les 7 et 13 mars 1793. Les membres se séparent après avoir élu VARENNES de FENILLE en qualité de directeur. A l'heure où la France est sous le régime de la Terreur, beaucoup de membres subissent des pressions politiques. En effet, on note que VARENNES DE FENILLE, le Comte de Montrevel, DUNOYER, BARQUET notamment sont guillotins par ALBITTE, représentant de la Terreur en Bresse. Quant à Thomas RIBOUD, il est sauvé de la guillotine grâce à la chute de ROBESPIERRE. Si une demi douzaine des membres de la Société a été exécutée, d'autres ont été inscrits sur la liste des suspects et emprisonnés. C'est le cas

¹⁴² Thomas RIBOUD, *discours prononcé lors de l'ouverture de l'Assemblée Générale des trois ordres tenue à Bourg le 23 mars 1789 sur la nécessité de l'union réciproque entre les trois ordres et le gouvernement* in *La Bresse invente la Concorde*; annales de la Société d'Emulation 1990

¹⁴³ Jérôme LALANDE, *Anecdotes de Bresse*; A.D. Ain, Ms 35 P 102.

notamment de ROUSSELET, membre du clergé, ou encore de BOHAN. En tout, c'est une vingtaine de membres qui décéderont entre 1793, date de la fermeture de la Société et 1801, date de son rétablissement¹⁴⁴.

Les assemblées reprennent à partir du 21 juin 1801 et sans interruptions notables jusqu'à nos jours. Un grand nombre de savants interviennent en tant que membres de cette Société, qui est reconnue d'utilité publique en 1829. D'ailleurs elle continue au fil des siècles et on peut noter qu'un certain nombre d'hommes politiques influents dans le département sont membres de cette société, au cours des XIXème et XXème siècles. C'est le cas par exemple d'Edgar Quinet, qui sera député à plusieurs reprises au cours du XIXème siècle, mais aussi d'Alexandre BERARD également député entre 1893 et 1908 et plus récemment, de l'un des députés de l'Ain, Jean Michel BERTRAND.

A l'heure actuelle, la Société d'Emulation de l'Ain fonctionne toujours et revêt encore la forme d'une société savante et académique. L'actuel président est Monsieur Alain GROS. Toujours active cette société publie chaque année les « Nouvelles Annales de l'Ain » et s'occupe de l'organisation de réunions, de conférences, et d'expositions

¹⁴⁴ Voir Alain GROS, *La vie intellectuelle en Bresse à la fin du XVIIIè siècle*, A. D Ain, T 92 t II 1980.

SOURCES
ET
BIBLIOGRAPHIE

I- SOURCES

- Sources manuscrites :

- *Discours :*

* **BADON** ; *Discours sur l'admission des dames dans la Société* ; A.D Ain
23 mars 1783.

* **CERISIER (Marie Antoine)** ; *Discours sur la conduite que doit tenir un
bon citoyen dans la conjoncture présente* ; A.D Ain M7 p. n°19 1788.

* **MERMET** ; *Discours sur l'admission des femmes dans les sociétés
littéraires* ; A.D Ain M7 p. n°26 1791.

* **MONTREVEL (Florent de LA BAUME, Comte de)** ; *Discours sur les
privilèges de la noblesse de Bresse, 15 décembre 1783* ; A.D Ain M3 p. n°18
1783.

- *Autres sources :*

* Registre des délibérations de la Société d' Emulation de Bourg A.D Ain
SEA D1- D2- D3.

* Registre des délibérations de la Société de l'exercice de l'Arc ;
Bibliothèque de Pont de Vaux transférée aux A.D Ain 14-3 34

* Registre de délibération de la Société du jeu de l'Arquebuse de Bourg.
Bibl. SEA, A.D Ain, sd, non cotée.

* Registre des délibérations de la Société des Sans Culottes de Bourg, A.D
Ain 13 L 9 ; sd

* **GARRON DE LA BEVIÈRE**, *Lettres des états généraux à ma femme*, 1789, A.D Ain, Ms 191

* **LALANDE (Jérôme)** ; *Anecdotes de Bresse* ; A.D Ain Ms 35 sd.

* **RIBOUD (Thomas)** ; *Pensées* ; A.D Ain SEA Ms 38 2 p n° 1.sd.

* **RIBOUD (Thomas)** ; *Société d'Emulation*, A.D Ain SEA Ms 38 2 p. n° 20. Sd.

* **RIBOUD (Thomas)** ; *Notes Philosophiques et Littéraires* ; sd A.D Ain

* **RIBOUD (Thomas)** ; *Etude chez les oratoriens de la ville de Beaune* ; Partie 3, 1771 ; A.D. Ain Ms 25

- Sources imprimées :

- *Discours* :

* **GAUTHIER DES ORCIÈRES** ; *Examen des privilèges des nobles de Bresse*, Lyon Dellamollière novembre 1788, A. D Ain D 339.

* **RIBOUD (Thomas)** ; *Discours sur l'utilité d'une société littéraire dans la province de Bresse* ; Faucheux ; Lyon 24 février 1783.

* **RIBOUD (Thomas)** ; *Discours sur l'administration ancienne et moderne de Bresse* ; 1787 ; A.D Ain L 53- 3.

* **RIBOUD (Thomas)** ; *Discours prononcé lors de l'ouverture de l'Assemblée Générale des trois ordres de Bresse tenue à Bourg le 23 mars 1789 sur la nécessité de l'union réciproque entre les trois ordres et le gouvernement* in *La Bresse invente la Concorde* ; Annales de la Société d'Emulation 1990.

* **VALENTIN DU PLANTIER** ; *Discours prononcé lors de l'ouverture de l'Assemblée Générale des trois ordres* ; Bourg 23 mars 1789 in *La Bresse invente la Concorde* ; Annales de la Société d'Emulation 1990.

- *Autres sources :*

* Cahiers des plaintes et des doléances des trois ordres de la Province de Bresse. A.D Ain. B 51, 1789.

* Avis du clergé de Bresse sur les véritables intérêts et sur le parti qu'il doit prendre relativement aux vœux du Tiers Etat ; 1789 ; A.D. Ain E 265

* Archives des Sociétés Populaires de Bourg ; sd ; A. D Ain 13 L 7.

* Archives des Sociétés des Sans Culottes de Bourg ; sd ; AD Ain 13L9

* **CARRY (Jérôme)** ; *La Famille de La Baume – Montrevel* ; Mémoire de maîtrise 1998/ 1999 Médiathèque R. Vaillant.

* **CROYET (Jérôme)** ; *Sous les Bonnets Rouges* ; Thèse de doctorat en Histoire 2003 A. D. Ain.

* **DUBOIS (Eugène)** ; *La Société Populaire des Amis de la Constitution et des Sans Culottes de BOURG 1791-1794* ; Bourg, 1930.

* **GROS (Alain)** ; *Dans une province en devenir avec Thomas RIBOUD* ; Mémoire de Maîtrise 1973/ 1974.

* **GROS (Alain)** ; *La vie intellectuelle en Bresse à la fin du XVIIIème siècle* ; Thèse de doctorat (1980) A. D. Ain T92.

* Journal de l'Ain ; mai 1939 n°55 à 57 ; A.D Ain, 469 Presse 82.

* **JOURNES (Claude)** ; *Les classes sociales à Bourg pendant la Révolution (1785- 1799)* ; mémoire de maîtrise ; Université de Lyon 1972 ; A.D Ain T 42

* **LE DUC (Philibert)** ; *Thomas RIBOUD et la Société Littéraire de Lyon* ; Lyon ; 1872. A. D Ain L VIII 13.

* **RIBOUD (Thomas)** ; *Notice sur la société d'Emulation de Bourg* ; Lyon 16 septembre 1783

II- BIBLIOGRAPHIE.

- Ouvrages généraux :

* **BABOT (Agnès), BOUCAUD- MAITRE (Agnès), DELAIGUE (Philippe)** ; *Dictionnaire d'histoire du droit et des institutions publiques - (476-1875)* ; Ellipses ; Dictionnaire droit, 2002.

* **CERISIER (Marie Antoine)** ; *Régénération de la France par les états généraux* ; Lyon 1788. Médiathèque Roger Vailland FA n° 500626.

* **DARNTON (Robert)** ; *L'aventure de l'Encyclopédie « un best seller au siècle des Lumières »* 1982.

* **GODECHOT (Jacques)** ; *Les Révolutions (1770- 1799)* ; P.U.F ; 1986.

* **CORNETTE (Joël)** ; *La Monarchie- Entre Renaissance et Révolution (1515- 1792), Histoire de la France politique – 2* ; Histoire, Point, 2006

- Ouvrages spéciaux :

* **CATTIN (Paul)** ; *La justice dans l'Ain sous l'Ancien Régime ; I Province de Bresse* ; Bourg en Bresse, 1993 ; Médiathèque Roger Vailland Bourg 01 FL 347.

* **CROYET (Jérôme), DUPASQUIER (Jérôme), LADDE (Brigitte)** ; *Les Archives de la Révolution dans l'Ain.* ; Bourg en Bresse, 2003 ; A.D Ain

* **DUBOIS (Eugène)** ; *Histoire de la Révolution dans l'Ain* ; t 1 *La Constituante (1790- 1791)* ; Bourg 1932.

* **DUBOIS (Eugène)** ; *Histoire de la Révolution dans l'Ain* ; t 3 *La Convention et le Fédéralisme (1792- 1793)* ; Bourg 1932.

* **DUBOIS (Eugène)** ; *Les préliminaires de la Révolution dans l'Ain, Cahiers de doléances des baillages de Bourg, Bresse et Gex* ; Bourg 1911 ; A.D Ain D 74

* **GROS (Alain)** ; *L'hôtel de Bohan et François Philibert Loubat de Bohan* ; Lyon Trévoux ; publications périodiques spécialisées ; 1977. Médiathèque Roger Vailland Bourg en Bresse B 01 FL 503954

* **GUICHARD (Paul)** , *Connaissance des Pays de l'Ain.* Ed de Trévoux, Trévoux, 1965. A.D Ain bibl D 107

* **JARRIN (Charles)** ; *Lalande et la Bresse au XVIIIème siècle* ; Bourg 1869 ; Médiathèque Roger Vailland Bourg en Bresse FL 505096.

* **LEDUC (Philibert)** ; *Histoire de la Révolution dans l'Ain* t1; 1878.

* **PERONNET (Michel) et PLAGNE (Henri)** ; *La Révolution dans l'Ain (1789- 1799)*, HORVATH ; 1898. Médiathèque Roger Vailland FL 01 944. 04

* **TRENARD (Louis)** ; *Un provincial éclairé* :: *Thomas RIBOUD, Emule de Condorcet* ; Sd ; Médiathèque Roger Vailland Bourg en Bresse B 0B FL

* **TRENARD (Louis)** ; *Des Lumières à la Révolution : la sociabilité dans la région lyonnaise* ; Mâcon, 1988 ; Médiathèque Roger Vailland Bourg en Bresse FL 504893.